

L'Exposition de Québec entame sa grande finale



Le jeune Sylvain Poulain, de Giffard, noue connaissance avec les moutons.

Le Soleil, Jean Vallières

L'Exposition de Québec entame sa grande finale, en cette longue fin de semaine de la Fête du Travail, et selon la coutume la population québécoise s'apprête, comme elle l'a fait au cours de la semaine, à envahir les terrains de l'Expo et à s'attarder autour des nombreux kiosques d'intérêt commercial, industriel et agricole.

Et pour célébrer la fête, il y a les manèges et les spectacles pour les jeunes et les moins jeunes.

Notre journaliste, Elyette Curvalle, quant à elle, s'est surtout attardée auprès des éleveurs d'animaux, un centre d'intérêt souvent négligé des visiteurs. Elle a rencontré des assidus comme M. Fernand Charpentier, de Yamaska, qui en est à sa 33e année à l'Expo.

texte et photo à la page A-5



Le Soleil, Jean Vallières

Il y en a aussi pour les babioles à l'Expo

PIERRE LAUBERTÉ c.l.v.
• ASSURANCE VIE
• ASSURANCE SALAIRE
• FOND DE PENSION
• PLANIFICATION SUCCESSORALE
418-683-2501

LE SOLEIL

122 PAGES 10 CAHIERS QUEBEC, SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1978 82e ANNEE, No 49 PRIX 50¢

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376, du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)



Jack Cullen, ministre fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Elections générales repoussées à Ottawa

OTTAWA (d'après PC) — Le premier ministre Trudeau a annoncé, hier, la tenue de sept élections complémentaires pour le 16 octobre prochain. Cette date coïncide avec celle des huit élections partielles déjà convoquées pour le 16 dans huit autres circonscriptions fédérales qui n'ont pas de député aux Communes.

La tenue de sept élections additionnelles élimine pratiquement toute chance d'un scrutin général à l'automne. Toutefois, la tenue des 15 élections complémentaires pourrait être annulée si le premier ministre décidait de déclencher des élections générales avant la date du 16 octobre.

Certaines personnes estiment cependant que cette annonce signifie qu'il n'y aura pas d'élections générales cet automne, d'autant plus que le communiqué émis par le bureau du premier ministre précise:

"Le premier ministre insiste sur le fait que le gouvernement entend résolument mettre en oeuvre le nouveau programme économique qu'il présente en ce moment au peuple canadien."

M. Trudeau a quitté Ottawa, hier soir, pour se rendre à Rome où il

assistera à l'intronisation du pape Jean-Paul 1er.

Il sera de retour à Ottawa, mardi, et les stratèges du Parti libéral devraient à ce moment lui faire part des résultats de certains sondages privés destinés à établir la cote de popularité du premier ministre afin de déterminer s'il y a lieu de déclencher des élections.

Le 1er août, lors de son discours télévisé, à la suite du sommet économique de Bonn, M. Trudeau a déclaré: "Il n'y aura pas d'élections dans l'immédiat."

Plusieurs ministres, surtout ceux du sud de l'Ontario voudraient bien que les élections aient lieu cet automne. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Bud Cullen, a d'ailleurs fait allusion à la possibilité d'élections prochaines hier, en annonçant des coupures au programme de l'assurance-chômage.

Les circonscriptions

Déjà le premier ministre Trudeau avait choisi le 16 octobre pour les élections dans huit circonscriptions, y compris deux au Québec, dans West-

mont à la suite de la démission du libéral Bud Drury, et dans Lotbinière à la suite du décès du leader du Crédit social, André Fortin.

Les élections complémentaires annoncées, hier, auront lieu dans quatre provinces, dont une au Québec dans le comté de Saint-Hyacinthe laissé vacant, à la suite de la nomination de M. Claude

Wagner en tant que sénateur conservateur.

Il y aura quatre élections complémentaires en Ontario, dans Parkdale Stanley Haidasz, libéral, nommé au Sénat, Ottawa-Centre Hugh Poulin, libéral nommé juge à la cour de Comté; (Suite à la page A2, 1re col.)

Rondeau est coupable de crime d'incendie

GRANBY (PC) — Le député indépendant de Shefford aux Communes, Gilbert Rondeau, qui a été reconnu coupable hier matin de crime d'incendie et de Conspiration, devra se présenter en cour des Sessions le 11 septembre prochain afin d'y connaître sa sentence.

Le juge Denis Bouchard a accepté que Rondeau conserve sa liberté jusqu'au prononcé de la sentence. Le délai

de sentence fut accordé à la demande de la défense.

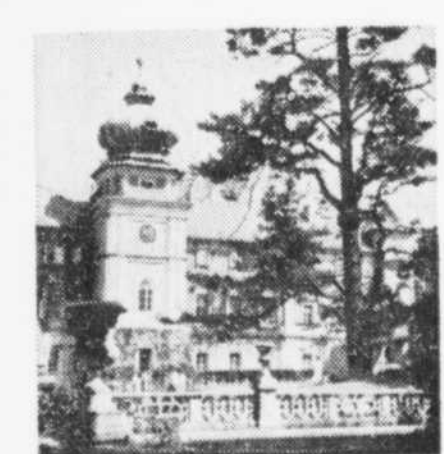
Dans son verdict de 67 pages qu'il a mis 90 minutes à lire, le juge Denis Bouchard a rappelé les témoignages qu'il a entendus lors du procès de quatre jours qui a pris fin le mois dernier.

Il a dénoncé le témoignage de Rondeau et de quelques autres témoins (Suite à la page A2, 1re col.)

Les coupures à l'assurance-chômage sont à la fois dénoncées et applaudies

nos informations à la page D-8

ce week-end



Le musée de Luncz.

La Pologne
tourisme à la page D-1

Intervention de Munro à Air Canada

L'intervention personnelle du ministre du Travail dans le conflit à Air Canada laisse poindre un espoir.
page B-8

200,000 personnes au Vatican

Plus de 200,000 personnes sont attendues demain au Vatican à l'occasion de la messe d'intronisation que concélébrera le pape Jean-Paul 1er avec les cardinaux.
page H-1



La qualité succède au nombre à l'école

dossier à la page B-1

Nouveau triomphe de Genois à New York

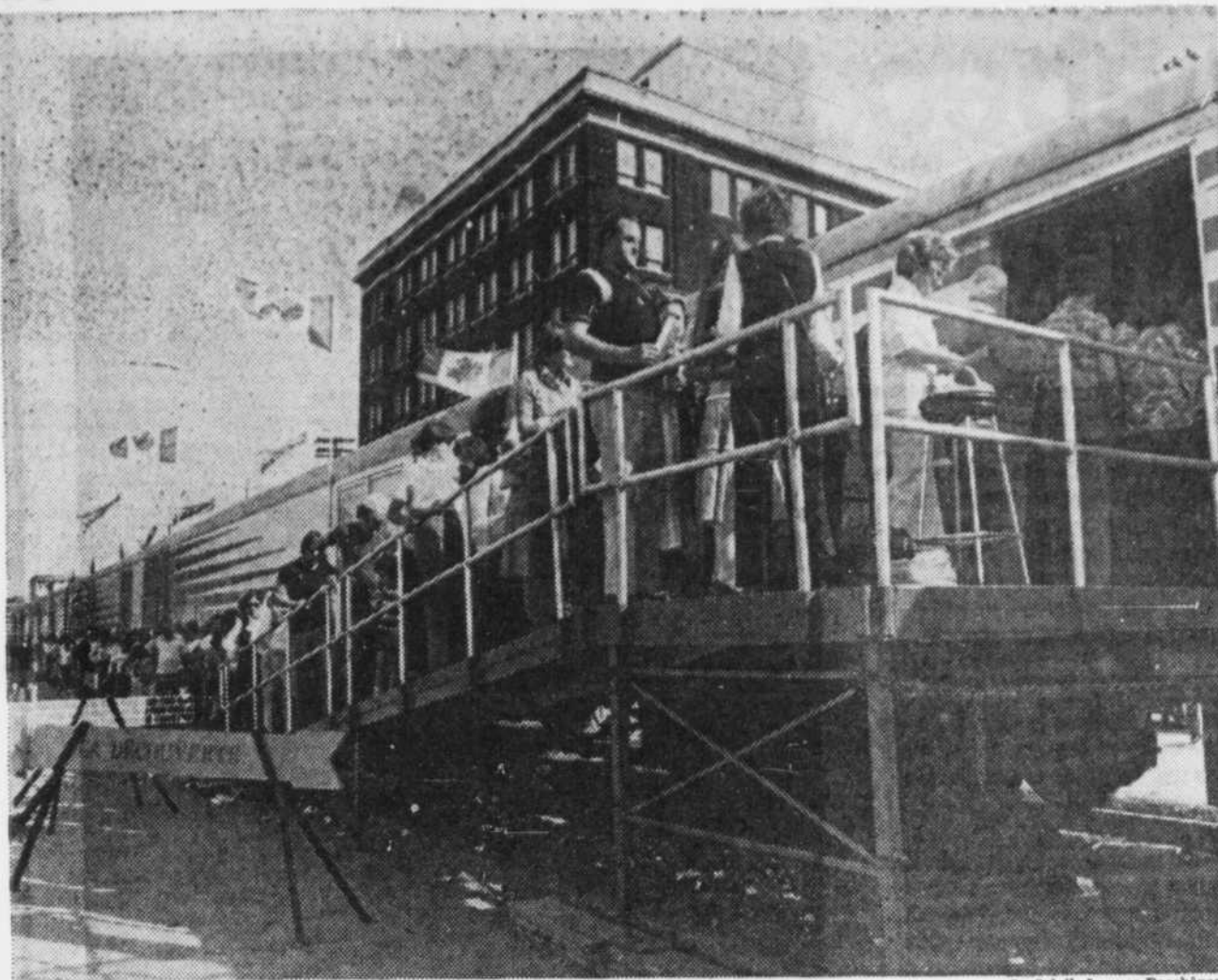
sports à la page C-1

météo

Ensoleillé puis ennuagement en fin de journée aujourd'hui à Québec et à l'est avec un maximum de 18 à 20°. Demain, ciel variable.
détails à la page H-2

sommaire

annonces classées	G-1 à G-20, H-2 à H-6, E-1 à E-9
Arts et lettres	A-10
Bandes dessinées	G-10
Bridge	F-1 à F-8
Carrières et professions	H-7
Décès	G-4
Echecs	A-12 à A-15
Economie-finances	G-18
Feuilleton	C-6 à C-9
Habitat	H-6
Horoscope	E-14, E-15
La bonne chère	H-3
Mot mystère	G-2, G-5
Mots croisés	E-12
Où aller à Québec	B-1 à B-3
Pages documentaires	G-3
Patron	A-11
Philatélie	B-4
Sciences	C-1 à C-5
Sport	E-10, E-11
Télévision	D-1 à D-5
Tourisme	



Le Soleil, Jacques Deschênes

Au cours de la journée la moins achiandée, on a quand même enregistré quelque 500 visiteurs à l'heure.

50,000 Québécois ont vu le Train de la découverte

par Roch DESGAGNE

Plus de 50,000 Québécois n'ont pas raté le Train de la découverte, et neuf personnes sur 10 parmi ces visiteurs ont été fort impressionnées par les révélations que cette expérience historique leur a apportées.

Aujourd'hui, lorsque le convoi des musées nationaux du Canada aura quitté Québec, à 16h, on estime qu'au moins 50,000 personnes auront parcouru les 14 wagons du Train de la découverte, un très grand nombre à deux reprises.

C'est un sommet d'affluence qui a impressionné les responsables de cette présentation destinée à éveiller l'intérêt des citoyens aux secrets du lointain passé et à la riche histoire du Canada.

Qui sera le 50,000 visiteur? Mercredi, au quatrième jour de son escale à Québec, une fillette de 12 ans, Martine Rochette, du secteur Les Saules à Québec, était accueillie en grandes pompes; elle était la 25,000e personne de la région à monter à bord du train.

La veille, le 250,000 "passager" du Train de la découverte depuis son départ de Kingston il y a un mois, était Mme Adrienne Gelly, de Québec.

Un double record a également été établi à Québec, ont noté les responsables du Train de la découverte: la plus grosse assistance pour une journée d'ouverture, depuis le début, et la plus basse, le lendemain, lundi, à cause de la pluie abondante. Cette journée-là, on a quand même enregistré une moyenne de 500 visites à l'heure.

Bon accueil

Moins de 10 pour 100 des gens qui ont vu le Train de la découverte expriment des réserves, souligne M. Yves Jasmin, porte-parole du groupe qui présente cette mosaïque sur les origines et l'évolution du Canada.

Beaucoup de citoyens trouvent que la présentation, dans son ensemble, est superficielle. "Il est évident qu'on ne peut pas donner un cours en ethnologie, en histoire et en géographie. Si c'était cela le Train de la découverte, nous n'aurions pas 50,000 visiteurs...", commente M. Jasmin.

"Le Train de la découverte se veut un apéritif, une façon d'amener le contenu des musées à la portée des populations et de susciter l'intérêt des Canadiens pour leurs origines", ajoute-t-il.

que les personnes chargées du design des 14 wagons avaient oublié la Confédération canadienne comme étape historique à illustrer aux visiteurs. C'est un ministre qui remarqua ce détail, en révisant le projet, raconte M. Jasmin.

Quoi qu'il en soit, les responsables du passage du Train de la découverte à Québec sont très satisfaits de la réponse des Québécois, et ils partent aujourd'hui, en direction de Stratford en Ontario et vers l'Ouest du pays, enthousiasmés.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Les visiteurs ont été en majorité enchantés des leçons qu'ils pouvaient tirer de ce musée sur rails.

Elections générales...

(Suite de la première page)

Broadview John Gilbert, libéral, a démissionné; et dans Eglinton où l'ancien ministre libéral, Mitchell Sharp a démissionné.

Au Manitoba, il y aura une élection complémentaire dans la circonscription de Saint-Boniface puisque le député libéral, Joe Guay, a été nommé au Sénat.

La nomination du député conservateur de Terre-Neuve, Jack Marshall, a rendu nécessaire une élection complémentaire dans Humber-St-Georges, Ste-Barbe.

Il y a présentement 135 députés libéraux aux Communes, contre 87 conservateurs, et 15 Nouveau parti démocratique. Il y a huit membres du Crédit social et quatre députés siègent en tant qu'indépendants. Ce sont MM. Leonard Jones, de Moncton, James Richardson, l'ancien ministre libéral, et deux anciens créditistes, MM. René Matte et Gilbert Rondeau.

Par ailleurs, le premier ministre Trudeau peut attendre un autre dix mois avant d'être forcé par la loi de déclencher des élections générales. La rumeur voulait cependant qu'il déclenche des élections cet automne afin d'éviter aux candidats de faire campagne deux fois, d'abord dans des élections complémentaires et, ensuite, lors d'élections générales quelques mois plus tard.

Les 15 circonscriptions vacantes signifient que plus d'un million de Canadiens n'ont pas de représentant aux Communes. Le président général des élections, M. Jean-Marc Hamel, a estimé que la tenue d'élections complémentaires dans 15 circonscriptions coûtera environ \$3 millions. Même s'il se dit prêt, M. Hamel a ajouté que la tenue de ces élections partielles suscite un certain nombre de complications.

En effet, bien qu'un nouveau découpage électoral ait changé les limites de certaines circonscriptions, les limites des circonscriptions dans lesquelles se tiendront des élections complémentaires seront celles utilisées lors des élections générales du 8 juillet 1974.

En conséquence, les candidats nommés sur la base des nouvelles circonscriptions électorales devront, dans certains cas, être nommés de nouveau.

Dans l'ensemble, malgré le nombre important de sièges en jeu, le résultat des élections complémentaires ne pourra pas modifier sensiblement la majorité dont jouit le premier ministre aux Communes. Même si les libéraux devaient perdre les 15 sièges, ce qui est fort improbable, M. Trudeau conserverait toujours une majorité de trois sièges.

Réaction de l'Opposition

Pour sa part, l'Opposition aux Communes a réagi négativement à la décision du premier ministre. "Comme d'habitude, le premier ministre est indécis", a déclaré le chef du NPD Ed Broadbent. La possibilité existe toujours que M. Trudeau décide, à son retour de Rome mardi prochain, de déclencher des élections générales pour le 6 novembre.

M. Broadbent a souligné qu'il préférerait la tenue d'élections à l'automne, ajoutant qu'il ne croyait pas que M. Trudeau prenne une décision finale avant de consulter une nouvelle fois les stratèges de son parti.

Quant au chef de l'Opposition, M. Joe Clark, il n'a pu être joint pour obtenir ses commentaires, mais un porte-parole de son parti a déclaré que l'annonce des élections partielles semblait réduire les chances d'élections pour l'automne.

M. Clark a exercé de nombreuses pressions sur le gouvernement pour que des élections générales soient déclenchées à l'automne et le porte-parole a précisé que les conservateurs ne traiteraient pas les 15 élections complémentaires comme une "mini élection générale".

Rondeau est...

(Suite de la première page)

qui ont tenté de démontrer que le député était bien nant et n'avait pas à participer à une conspiration pour crime d'incendie.

Le juge Bouchard a plutôt accepté le témoignage de Jacques Harbec, un co-accusé, qui avait affirmé que Rondeau lui avait remis \$1,500 pour

incendier un édifice qui lui appartenait, à Bromont, le 20 décembre 1976.

Le magistrat a aussi rappelé certaines contradictions dans les témoignages de Rondeau et de son fils Michel.

Le député Rondeau est le premier membre du Parlement à être reconnu coupable d'une offense criminelle depuis 1948, alors que le député communiste Fred Rose était condamné.

Débat

Immédiatement après le prononcé du verdict, Rondeau a rapidement quitté la cour bondée de curieux pour consulter ses deux avocats, Mes Michel Robert et Paul Lesage.

Ils ont tous refusé de commenter le verdict, les avocats affirmant qu'il est trop tôt pour décider du bien-fondé d'un appel. Rondeau a lui-même refusé de dire s'il démissionnera des Communes où il a occupé le siège de Shefford durant 13 des 16 dernières années.

Député du Crédit social jusqu'à ce qu'il en soit expulsé il y a un an, Rondeau semble avoir été bouleversé par le verdict.

Il est demeuré 15 minutes dans la salle de consultation, avec ses avocats, avant de repartir devant la cour près le verdict.

Les membres de sa proche famille, dont sa fille Lucie, qui avait témoigné en sa faveur, étaient tous présents.

Antécédents

Rondeau avait offert sa démission du Crédit social durant l'été 1977 après avoir été reconnu coupable sous 17

chefs d'accusation de fraude fiscale, relativement à une campagne de cueillette de fonds électoraux. Il fut condamné à des amendes totalisant \$5,050.

Le président du parti, à l'époque, avait refusé sa démission et le caucus avait ultérieurement accepté de maintenir son statut.

En novembre 1977, toutefois, l'exécutif du parti révoqua sa carte de membre lorsque 24 nouvelles accusations furent portées contre Rondeau, dont 10 de conspiration et 14 de fraude impliquant des sommes de \$60,709 soustraites à l'assurance-chômage entre le 5 novembre 1973 et le 31 octobre 1977.

Il a été cité à son procès au début de l'année, relativement à ces accusations, mais n'a pas encore comparu.

Un député est normalement déchu automatiquement de son poste au Parlement s'il est reconnu coupable d'un crime et condamné à plus de cinq ans de prison. Si la peine est inférieure à cinq ans, un comité des Communes peut décider s'il peut ou non conserver son poste.

Communes

Seule la Chambre des Communes peut ordonner l'expulsion d'un député. Cette prérogative n'a jamais été appliquée depuis l'affaire Fred Rose, député communiste reconnu coupable d'avoir conspiré pour transmettre des informations d'Etat à l'URSS. Il avait été dénoncé par le transfuge Igor Gouzenko.

Mini-loto

Série 31, 73945: \$50,000
73945: \$5,000
3945: \$500
945: \$100

Inter-loto

1er no: 1478017, \$250,000
2e no: 1654368, \$100,000
3e no: 2097658, \$50,000
4e no: 1257051, \$25,000
5e no: 1472371, \$25,000
6e no: 1780759, \$5,000
7e no: 1911061, \$5,000
8e no: 1143116, \$5,000

Loto-perfecta

Les gagnants: 17, 19, 20, 32, 33 et 35.
No complémentaire: 15.

ALCAN



GARANTIE DE 20 ANS
ESTIMATION GRATUITE

le meilleur aluminium qui soit
et installé par...
DES EXPERTS A LA
HAUTEUR DE CE NOM

ESCOMPTE
SPECIAL 20%
durant Expo-Québec seulement

RENOVATION
Decor de Québec Inc.

188, av. Lamontagne, Québec 3 522-2084

Consultation sur la protection du territoire agricole

Le ministre de l'Agriculture du Québec, monsieur Jean Garon, tiendra du 12 au 29 septembre prochain, une tournée de consultation sur les moyens à prendre pour protéger nos terres agricoles.

Tous les groupements et organismes sont invités à s'exprimer sur cette importante question en présentant un mémoire lors de l'audience publique qui se tiendra dans leur région respective.

Tous les groupes constitués peuvent soumettre des mémoires, y compris: les comités de citoyens, les syndicats et fédérations de producteurs, les municipalités et conseils des comtés, les conférences des maires, les conseils régionaux de développement, etc.

Les mémoires devront être transmis au cabinet du ministre, à l'attention de M. Jean-Pierre Gagnon, au moins deux semaines avant la date de l'audience publique de la région visée.

Les organismes locaux et régionaux devront transmettre leur mémoire en cinquante (50) copies, et ils devront en préparer une courte synthèse dont la lecture, lors de l'audition, ne devra pas dépasser dix (10) minutes.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Jean-Pierre Gagnon au numéro: 643-2525 (Québec)

Mardi 12 septembre

SAINT-HYACINTHE
Institut de Technologie Agricole

Mercredi 13 septembre

LÉVIS
Motel Tanguay

Jeudi 14 septembre

SHERBROOKE
Université de Sherbrooke
Faculté d'Administration

Mardi 19 septembre

BUCKINGHAM (MASSON)
Édifice Hôtel de Ville de Masson

Mercredi 20 septembre

QUÉBEC

Jeudi 21 septembre

CAP-DE-LA-MADELEINE
Hôtel Sapin Bleu

Vendredi 22 septembre

ROUYN
Eglise Saint-Michel

Mardi 26 septembre

JOLIETTE
Salle Académique du CEGEP de Joliette

Mercredi 27 septembre

MONTREAL
Holiday Inn - Place Dupuis

Vendredi 29 septembre - 10 h

RIMOUSKI
Institut Familial de Rimouski

Vendredi 29 septembre - 19 h

CHICOUTIMI
Ecole secondaire Lafontaine (amphithéâtre)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture

Entre ciel et mer

par florent plante



■ Notre journaliste Florent Plante mène une expérience peu commune au Rocher-aux-Oiseaux, où il séjourne pour une période d'un mois en seule compagnie de gardiens de phare et du photographe François Brunelle. Sur ce rocher de 600 pieds de longueur et de 200 pieds de largeur, à une trentaine de milles au nord-est des Iles-de-la-Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent, il vit au rythme du ciel et de la mer, ne rompant la solitude que pour nous transmettre par radio-téléphone ses textes et les photos par lesquels nous pouvons vivre avec lui le déroulement de son expérience les mardi, jeudi et samedi dans LE SOLEIL.



Le Soleil, François Brunelle

Une descente dans le vertigineux escarpement du Rocher-aux-Oiseaux, un sport qui n'est pas de tout repos, mais qui meuble les longues journées au phare du bout du monde.

L'île des drames et de la mort, véritable dévoreuse de gardiens

ROCHER-AUX-OISEAUX, Iles-de-la-Madeleine — C'est le rocher des drames et de la mort, ici. On dirait qu'un mauvais sort frappe tous ceux qui y séjournent longtemps.

En feuilletant dans les archives du phare du Rocher-aux-Oiseaux, j'ai trouvé cette lettre impressionnante que le gardien Wilfrid Bourque a écrite à M. Théophile Belland, agent au département de la Marine et des Pêcheries, à Québec, le 6 juillet 1909.

Malgré sa longueur, cette lettre est captivante. Je vous la livre presque intégralement.

"J'ai l'honneur, écrit Bourque, d'accuser réception de votre lettre datée du 25 août 1908, et qui, à cause du défaut de communication, ne m'est parvenue que récemment.

"Pour me conformer à votre demande, j'ai l'honneur de vous exposer humblement ce qui suit.

"En ce qui me concerne, je suis heureux, autant que mes connaissances me le permettent, de vous faire l'histoire de cette lumière phare. Toutefois, c'est avec regret que je suis obligé de vous faire constater que le registre des gardiens de cette lumière est assez pénible. Plusieurs y ont laissé leur vie.

"Les autres ont été contraints d'abandonner, n'ayant pu obtenir des différents gouvernements qui se sont succédés depuis 1870, année où ce phare fut érigé, la protection et les améliorations que réclamait leur position unique.

"Aucune station sous le contrôle de votre département ne peut être sérieusement comparée à ce rocher en mer.

"De par sa position géographique, étant situé sur la route des vaisseaux qui remontent vers le Saint-Laurent, le rocher fut souvent témoin de désastres maritimes.

"En 1870, le gouvernement se décida de faire ériger un phare et chargea M. Fraser de travail gigantesque.

"Après avoir été obligé de se tailler un chemin dans le roc, le plus bas point de ce rocher étant de 90 pieds, pour monter les matériaux nécessaires à la construction, et avoir surmonté mille difficultés, il érigea le phare en 1871. En même temps, on posa un canon pour guider les vaisseaux en temps de brume.

"Le premier gardien nommé fut un M. Fennelton qui refusa la charge. M. Guitté le remplaça et demeura en fonction jusqu'en 1873. Il résigna, n'ayant pu s'habituer à la vie d'ermite qu'on est obligé de mener ici. Il fut remplacé par M. Peter Whales. Pendant sept ans, tout marcha bien, mais en 1880, le 8 avril, les loup-marins étant très nombreux aux environs du rocher, M. Whales et ses deux associés décidèrent d'aller à la chasse.

"A peine étaient-ils sur la banquise qu'une violente tempête s'éleva. Les glaces, poussées par le vent, s'éloignèrent si vite que les pauvres hommes ne purent regagner leur demeure. Mme Whales était restée seule sur le rocher. On ne put guère se figurer la terrible nuit qu'elle dut passer sur un rocher, en mer, seule, son mari et ses fils emportés à la dérive, sur les glaces, sans aucun moyen de communication avec la terre ferme, et espérant qu'un bâtiment loup-marinier arriverait pour la secourir dans son extrême détresse.

"Le lendemain, Thomas Thivierge, un des trois malheureux emportés à la dérive, les pieds gelés, à moitié mort de froid, retourna au rocher et apprit à l'épouse inconsolable la triste nouvelle que M. Whales et ses fils étaient morts pendant la nuit.

"Cet accident détermina enfin le gouvernement à faire poser, l'été suivant, un câble sous-marin, entre le rocher et la Grosse-Ile.

"M. Charles Chiasson, de Havre-aux-Maisons, fut nommé gardien le 25 juillet 1880. Charge qu'il occupa jusqu'au 23 août 1881. Ce jour-là, Paul

Chenel, sa fille et Jean Turbide étaient en visite au rocher. Leur hôte, M. Chiasson, leur fit voir en détail les différents bâtiments, le phare, la bouilloire, l'engin, et enfin le canon d'alarme. Les visiteurs prièrent le gardien de bien vouloir tirer un coup de canon.

"Ce dernier se rendit à leur désir, mais hélas. La grosse Bertha fit explosion et victime le gardien et son fils, blessa gravement Paul Chenel, qui expirait deux heures plus tard. Jean Turbide en fut quitte pour une légère égratignure.

"M. Téléphore Turbide était alors assistant, mais il ignorait complètement le maniement du télégraphe. Il était dans une cruelle situation avec trois cadavres sur le rocher, les vitres du phare brisées par l'explosion. Il s'ingénia à tenter l'impossible et réussit à se faire comprendre par M. Lebourdais, opérateur du télégraphe au Cap-aux-Meules. Une heure plus tard, le câble était rompu. On envoya immédiatement un bâtiment, la Marie Euphorisine, chercher les cadavres.

"Quelques semaines plus tard, M. Turbide, jugé compétent, fut nommé gardien et resta en fonction jusqu'en 1896.

"Pendant son administration, de 1880 à 1890, le câble fut rompu plusieurs fois. M. Eilford, capitaine du SS Newfield, chargé des réparations, était un homme tellement nerveux et froussard qu'il tremblait d'effroi rien qu'à la vue du rocher. Les réparations étaient faites à la va vite.

"Finalement, en 1890, malgré les pleurs du gardien, sans considérer les services que le télégraphe avait rendus lors de l'explosion du canon en 1881, on eut l'impardonnable barbarie de retirer le câble et de laisser le pauvre gardien sans aucun moyen direct de communication avec la terre ferme, exposé à être des mois entiers dans une misère extrême.

"L'année suivante, en 1891, par une explosion du canon, Téléphore Turbide se fit emporter une main. Le câble n'existant plus, il fallait attendre le passage d'un bateau en vue du rocher. Après deux longs jours de souffrances atroces, le capitaine Frédéric Poirier, de Arichat, Cap Breton, arriva au rocher. Voyant la situation pénible dans laquelle le gardien se trouvait, il consentit à le conduire à Chéticamp, au Cap Breton, afin qu'il put recevoir les soins urgents.

"Revenu au rocher, en 1896, Téléphore Turbide fit une chute assez grave et obtint une vacance. En septembre de la même année, il envoya sa démission. M. Arsène Turbide fit l'intérim en attendant la nomination d'un gardien attitré, qui fut M. Pierre Bourque. Nommé en novembre suivant trop tard pour se faire transporter au rocher, Arsène Turbide fut donc obligé d'y passer l'hiver en compagnie de Charles Turbide, fils du gardien démissionnant et de Damien Cormier et son épouse.

"Le 7 mars 1897, par un temps magnifique, les trois hommes se décidèrent d'aller à la chasse sur les glaces qui entouraient le rocher. Le pénible accident de 1880 se renouvela. Surpris par la tempête, ils sont emportés à la dérive. Charles Turbide, 17 ans et Damien Cormier, 60 ans, meurent de froid la première nuit qu'ils passent sur la banquise, l'un à minuit, l'autre à 2 heures du matin.

"Arsène Turbide, après trois jours et trois nuits de marche, sans aucune nourriture, n'ayant pour breuvage que du sang de loup marin, les pieds gelés, ayant franchi sur les glaces une distance géographique de 60 milles, il fait terre à la Baie-Saint-Laurent, Cap Breton.

"Quinze jours plus tard, il vit venir les suites de cette marche pénible. L'épouse de M. Cormier restée seule sur le rocher, n'avait aucun moyen de communiquer avec le reste de l'univers. Heureusement, depuis plusieurs années, quelques-uns, s'exposant à mille misères et bravant mille dangers, avaient l'habitude d'aller chaque prin-

temps au rocher faire la chasse aux loup-marins, assez nombreux dans les parages.

"Le 9 mars, cinq de ces hommes chasseurs arrivèrent au rocher, et la pauvre femme, à moitié folle de terreur, fut sauvée. Elle n'aurait pu rester ainsi plus longtemps.

"A l'ouverture de la navigation, M. Pierre Bourque se fit transporter au rocher où il arriva le 17 mai 1897. Et à vous faire remarquer, la troisième explosion du canon. Le 12 juin 1897, M. Hypolite Mélançon, un des assistants de M. Bourque, fut sérieusement blessé. Le gardien chef le fit transporter en chaloupe à l'île Brion et de là au Havre-aux-Maisons afin qu'il reçoive les traitements nécessaires.

"J'étais alors étudiant au collège Saint-Dunstan, à Charlottetown. Le 12 juillet, j'allai avec mon père, comme assistant, charge que j'occupai jusqu'en 1905, quand M. Bourque (mon père) ayant démissionné, j'obtins la charge de gardien que j'occupe encore aujourd'hui.

"Je dois mentionner qu'en 1904, le feu, fixe jusqu'à cette date, devient tournant. Depuis que j'occupe la charge de gardien, le département a beaucoup fait d'améliorations. En 1907, on remplaça le canon de brume par un sifflet à air comprimé. L'année dernière, le phare a été haussé de 18 pieds. Toutefois, il y a une lacune à laquelle le département devrait remédier dans le plus bref délai.

"Je veux parler du manque de communications et la nécessité d'avoir, sur ce rocher, soit une station Marconi,

soit un câble sous-marin, pour nous permettre, en cas de naufrage ou d'accident, d'obtenir du secours immédiatement, sans s'exposer à se noyer en faisant le voyage en chaoupe, du rocher à l'île Brion, une distance de onze milles en plein golfe, ou attendre que par hasard un vaisseau passe en vue et que le capitaine veuille bien nous porter secours.

"Ce voyage, je l'ai fait bien des fois, mais c'était dans des cas de nécessité absolue; et je remerciais Dieu du fond du cœur quand j'arrivais au terme de mon voyage, vu l'incertitude du temps, exposé à être frappé à mi-chemin par la tempête et à devenir la victime d'un nouvel accident.

"Si ce rocher était pourvu de communications télégraphiques, ces misères seraient atténuées de beaucoup. Un gardien de phare est comme les autres mortels; il a besoin parfois de communiquer avec la terre ferme pour ses propres affaires, souvent pour ce qui regarde ses devoirs comme gardien, quelquefois pour protéger sa vie et celle de sa famille.

"Le 26 juillet 1908, un de mes enfants s'est démis un bras. Si j'avais pu envoyer un message de dix mots sur la terre ferme, au prix de mon année de salaire, je l'aurais fait volontiers. C'est pour cela que tous les gardiens qui se sont succédés jusqu'à moi, après s'être efforcés de démontrer la nécessité d'avoir des communications télégraphiques ici, ont abandonné de dégoût.

"Je ne peux comprendre pourquoi ce rocher a tant été systématiquement ignoré, quand tant de stations de Marconi ont été établies où il y avait d'autres communications télégraphiques.

"Vous me direz: vous pouvez toujours, en cas de détresse, communiquer avec les steamers. Eh bien, quand ils ont besoin de nous, ils diminuent leur vitesse, arrêtent et retournent au besoin; si nous avons besoin d'eux, les neuf dixièmes ne nous répondent point ou répondent négativement.

"C'est ce qui m'est arrivé le printemps dernier lorsque le SS Aramora passa à un demi-mille du rocher, par un temps très calme. Je lui demandai s'il voulait prendre une lettre. On m'a répondu non. S'il vous plaît, il flottait pavillon du gouvernement et depuis huit mois j'étais sans aucune nouvelle de la terre ferme. Nos instantes demandes de secours restent sans réponse cinq ou six fois par année.

"J'ai tâché de vous raconter, sans exagération et sans acrimonie, les dangers et les misères auxquels mes prédécesseurs et moi avons été exposés dans l'exercice de nos devoirs de gardiens de phare.

"J'ai l'honneur d'être, Cher Monsieur, votre serviteur dévoué.

"Wilfrid Bourque, gardien de phare."

En mars 1911, ce dernier est mort de façon mystérieuse au Rocher-aux-Oiseaux. Inquiète, l'épouse de Wilfrid Bourque envoya son neveu à la recherche de son mari. Il le trouva debout, dans l'eau, au bord de la glace. Avec l'aide de Daniel Turbide, l'assistant gardien de phare, le neveu réussit à monter son oncle sur la glace, mais il était sans vie.

Paul Hubert, dans son livre "Les Iles-de-la-Madeleine et les Madelinots", rapporte que M. Elphège Bourque remplaça son oncle au poste de gardien, en l'été de 1912.

En novembre 1922, tout le personnel du rocher s'empoisonna à cause de l'eau de pluie qu'on recueillait dans les grands réservoirs. Albin Bourque, le frère du gardien en meurt, Philias Richard, un assistant, meurt lui aussi des suites de cet accident, mais dix-huit mois plus tard, seul Octave Langford en réchappa assez misérablement.



Le Soleil, François Brunelle

Les visiteurs sont rares qui empruntent l'interminable escalier menant aux installations du rocher.

MIAMI
Condominium situé sur le bord de la mer, à louer 6 mois - 1 an.
656-0147
667-8690

SOMMES ACHETEURS
de billets de bois franc et pin blanc.
H. FOURNIER INC.
Daveluyville, Qué.
(819) 367-2216 (burr.)
(819) 297-2088 (rés.)

LE CLARIDGE
BUREAUX A LOUER
1.000 - 5.850 p.c.
SERVICES COMPRIS
687-3231
683-3041

LE SOLEIL

AVIS à nos lecteurs

Veuillez prendre note que Le Soleil ne sera pas publié et nos bureaux seront fermés lundi le 4 septembre, jour de la Fête du Travail.

LE SOLEIL

BOULEVARD STE-ANNE



Denturologistes

M. E. BOILY et D. MARTEL, D.D.

RÉPARATION ET FABRICATION DE DENTIER

Acceptons bien-être social et assurances. Ouvert de 8 à 5 hres, le soir de 6h30 à 9h, sauf le vendredi.

2122, Boul. Ste-Anne (face à China Garden), St-Pascal, Québec

667-5459

norman

Mode d'automne

le mardi 5 septembre

Sujet: Automne-hiver 1978



9.30 a.m.

Bienvenue Mesdames



SYNDICAT DE LA CONSTRUCTION

COTE-NORD

DE SEPT-ILES INC.

La cotisation syndicale est de \$2 par semaine, quand l'ouvrier travaille, peu importe le métier.

No de tél.: **962-6491**



Paul Bernard D.D.

Le denturologiste

848 ouest, boul. St-Cyrille, local 204 Québec, G1S 1T8

"COIN BELVEDERE"

687-3016

l'éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Marcel Pénin

Au-delà de l'insolite

Si Jacques Parizeau a tant tardé à prendre une décision sur la manière dont le Québec récupérerait les \$85 versés individuellement aux contribuables de cette province par le ministre fédéral Jean Chrétien, c'est parce que plusieurs hypothèses s'offraient à lui et qu'une de ces hypothèses devait d'abord être politiquement acceptée par le Conseil des ministres.

Or, le choix politique n'était pas facile à faire et la décision du Québec illustre bien le talent naturel du ministre provincial des Finances pour les relations publiques, ce qui contraste singulièrement avec l'attitude de son homologue fédéral qui en paraît totalement démuné.

En quelques pirouettes élégamment exécutées, le ministre Parizeau a choisi de retarder l'indexation des impôts d'un an et de diluer habilement le problème dans les dédales des échelles fiscales de 1979. Monsieur tout le monde, qui n'avait qu'une très vague idée des implications politiques du cadeau fédéral de \$85, n'y comprendra strictement rien et le gouvernement du Parti québécois tirera alors ses marrons du feu, sans trop de dommages.

Pourtant, cette affaire avait très mal débuté et elle se termine tout aussi mal, sauf que des sondages sur cette question d'actualité démon-

treraient probablement aujourd'hui que, des deux combattants, le Québec sort gagnant de l'épreuve parce que toute son argumentation est basée sur le grand principe du respect de l'autonomie des provinces, principe dont on lessive les cerveaux des Québécois depuis Duplessis.

Idealement, on se serait attendu à ce que le Québec trouve le moyen de connaître le moment où Ottawa mettrait ses chèques à la poste et fasse parvenir immédiatement un avis de cotisation de \$85, avec explications, aux contribuables. La pilule aurait été moins difficile à avaler pour les citoyens avertis et provoqué à peine quelques grimaces chez les autres.

Mais voilà. On semblait à Québec ignorer les intentions précises du fédéral. D'autre part, au moment où les chèques ont commencé à arriver, c'était les fêtes de la Saint-Jean et l'euphorie du retour aux sources. Donc, pas tout à fait le moment d'embêter les gens avec la quête politique.

Par ailleurs, même si le ministre Jacques Parizeau se vantait à tout journaliste qui voulait l'entendre que les moyens ne manquaient pas pour récupérer les \$186 millions du fédéral, les solutions n'étaient pas, à la réflexion, si nombreuses puisque le gouvernement péquiste a dû se résigner à remettre à 1980 l'indexation des

impôts, un élément majeur de son programme politique.

Normalement, le contribuable devrait voir l'indexation de 6 pour 100 prévue pour 1979 être reportée et additionnée à l'indexation de 1980 qui sera fixée par M. Parizeau dans le prochain discours sur le budget. La marge de manoeuvre du gouvernement étant déjà réduite, parce qu'il est toujours de court de \$41 millions sur la somme originale de \$186 millions, il serait étonnant que l'indexation décrétée pour 1980 soit très élevée. On comprend le ministre de ne pas faire de prédictions de ce côté.

La méthode privilégiée par le gouvernement péquiste se traduit donc par un déboursé de \$85 ou moins pour environ 70 pour 100 de la masse des contribuables. Selon le taux d'imposition des 30 autres pour 100 de Québécois gagnant annuellement un revenu plus élevé que la majorité des citoyens, ce déboursé pourrait être aussi élevé que \$104 et d'au moins \$85.

Les petits salariés y trouveront donc leur compte car le jeu de la fiscalité joue en leur faveur dans l'état actuel des tables et exemptions fiscales.

En choisissant cette solution, M. Parizeau a été habile vis-à-vis l'électorat québécois, soit.

Mais il ne réussira pas à lui enlever la désagréable impression d'avoir été le dindon de la farce dans cette chicane fédérale-provinciale. Il s'en rappellera encore au moment de rédiger son rapport d'impôt de 1978.

Est-il possible de tirer des leçons positives de cette désormais célèbre affaire de la taxe de vente? Toute cette insolite crise aurait peut-être pu être évitée si les hommes politiques, et en l'occurrence les ministres des Finances, prenaient des précautions élémentaires pour que leurs conversations et décisions officielles, prises au téléphone ou ailleurs, soient enregistrées sur bande magnétique et vérifiables, quand il est impossible de les officialiser sur papier, à cause de l'éloignement physique des parties par exemple.

Ainsi, si la fameuse conversation d'où origine toute la querelle de la taxe de vente avait été enregistrée, tout ce bouleversement aurait pu être évité. La population n'a jamais pu savoir, en effet, qui de Parizeau ou Chrétien avait raison, les deux maintenant des versions contradictoires des faits.

Une telle négligence, qui a conduit tout un peuple au-delà de l'insolite, est impardonnable.

Monique PAYEUR

la démocratie au québec par richard daignault

Les passionnés du passé

"Qu'est-ce qui distingue un Américain d'un Canadien?"

"Mais, pourtant, me répliquait un Américain à qui j'ai posé cette question, n'est-ce pas l'attachement des Canadiens au passé, aux cultures des mères patries?"

La passion qu'ont mise les avocats anglophones du Canada à défendre le régime monarchique canadien, cette semaine à Halifax, lors du congrès de l'Association du Barreau, m'ont rappelé cette conversation.

A l'inverse des Américains, révolutionnaires de 1776, qui brisaient leurs liens avec l'Angleterre et leur passé pour se tourner vers un avenir nouveau, les Canadiens se ralliaient autour de leurs institutions, de leurs traditions. Les Québécois, séparés de la monarchie française par la conquête, n'en demeuraient pas moins fidèles à leurs traditions et leur organisation sociale dont le pivot était la paroisse et les lois françaises. Même à ce jour, les Québécois sont très sensibles aux attentions de la France.

Malgré les distances énormes, malgré les communications défi-

cientes entre les provinces, on peut noter d'autres points de ressemblance dans le comportement politique des Canadiens.

Je notais ici, mercredi, que les Québécois avaient choisi de complètement refaire leur vie politique interne tout en continuant de voter de façon tout à fait traditionnelle aux élections canadiennes, c'est-à-dire de faire confiance à l'un ou à l'autre des deux grands partis fédéraux.

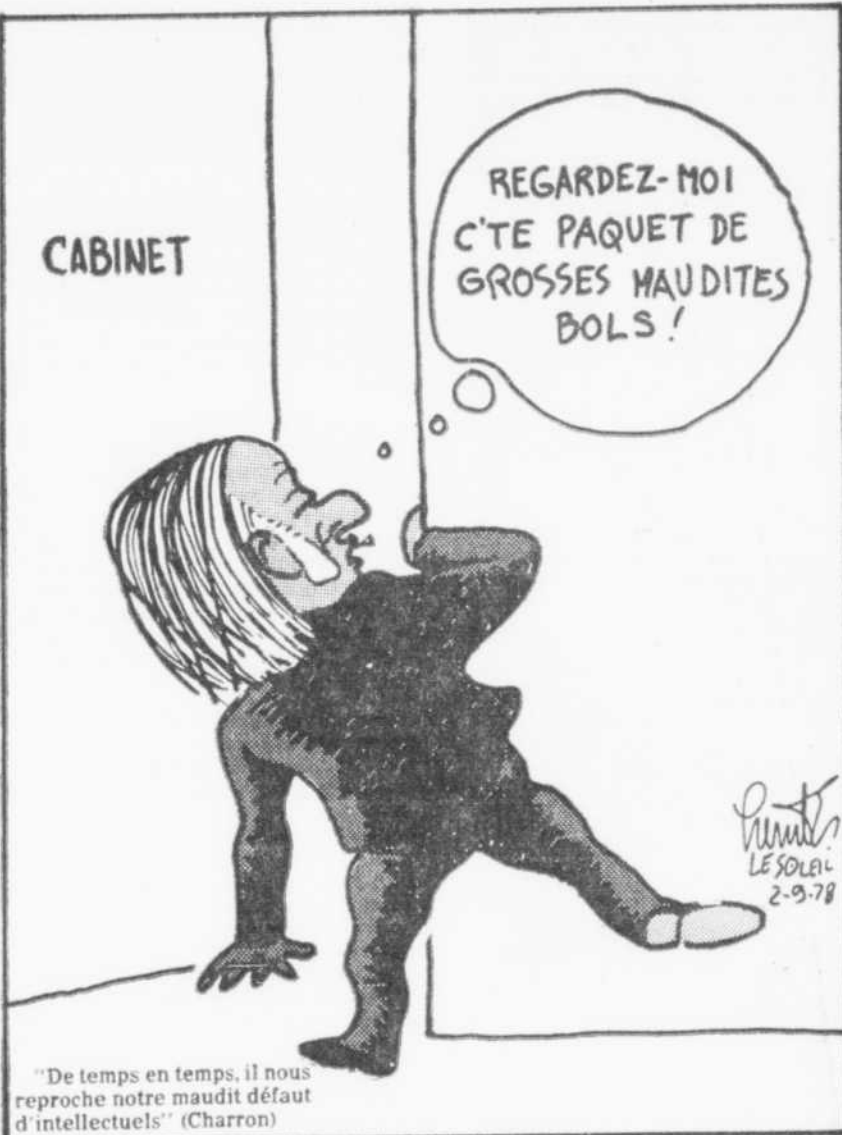
Si l'on fouille le comportement électoral des anglophones, on retrouve essentiellement cette même façon d'agir.

Les Albertains, comme les Québécois, ont bouté dehors les partis traditionnels, sur le plan provincial, dans les années 30. En Saskatchewan, les électeurs choisirent un gouvernement socialiste à la fin de la deuxième guerre mondiale. Les autres provinces de l'ouest balançaient les vieux partis un peu plus tard et ce n'est que récemment que deux d'entre elles redonnaient confiance au Parti conservateur. En Ontario, les vieux partis gardent leur emprise mais depuis quelques

années le NPD y constitue une opposition puissante. Dépendantes du gouvernement fédéral pour une foule de subventions, les provinces maritimes n'ont jamais vraiment tenté de se libérer localement de l'emprise des partis fédéraux.

Ce qui frappe, à travers ce grand brassage de la vie politique provinciale, c'est la stabilité, irrationnelle presque, des deux grands partis fédéraux, le Parti libéral du Canada et le Parti conservateur, même durant les périodes où les électeurs votaient chez eux, dans leurs provinces, contre ces partis.

Un anglophone en vue a déjà dit que le Canada était une géographie. Mais la réalité est tout autre. Il s'agit de plusieurs géographies. Ce qui les retient ensemble, au plan fédéral, c'est le principe d'une nation fondée sur l'association de deux cultures. Je ne dis pas qu'il y a des millions de gens au Canada qui croient vraiment, dans la pratique, à ce principe. Mais qui trouvera la solution de remplacement du jour au lendemain? C'est uniquement de ce principe que découle la force actuelle de Pierre Trudeau, au Québec du moins.



Garneau et la continuité

Des centaines de militants libéraux venaient de lui donner leur vote, des douzaines de bénévoles l'avaient enivré pendant les deux jours du congrès de leur confiance et de leur support, ils avaient accompagné sans relâche pendant quatre mois de campagne. Quand Raymond Garneau a quitté le Colisée quelques minutes après sa défaite à la direction du Parti libéral aux mains de Claude Ryan, il est apparu seul au bout du sombre couloir menant à la sortie, seul avec son épouse et sa grande fille, seul avec lui-même, seul avec sa famille. Plus personne autour.

La cruauté de la politique, c'est là, surtout, qu'elle se manifeste: adieu quand ça va bien, adieu quand ça va mal. Bien sûr, M. Garneau a retrouvé quelques heures plus tard l'atmosphère amicale d'une réception organisée par ses supporters. Mais les moments les plus difficiles de cette journée ont été assumés dans l'intimité.

C'est dans l'intimité aussi que M. Garneau a soupesé depuis le 15 avril dernier les options de son avenir politique. Tout en ne cachant pas son dépit de s'être fait préférer un candidat extérieur au parti, M. Garneau s'est néanmoins abstenu au lendemain du congrès de tout geste ou propos intempestif. Il a eu la sagesse de laisser le temps accomplir son œuvre d'apaisement. Ça prend des hommes patients, tenaces pour durer en politique.

Or, il est essentiel que certains hommes politiques durent. La politique, la politique québécoise en particulier, a un impérieux besoin de continuité.

En annonçant cette semaine qu'il ne dérogeait pas à la voie qu'il s'était tracée au lendemain de sa défaite de demeurer dans l'arène provinciale, M. Garneau n'ignore pas qu'il a choisi le chemin le plus difficile pour poursuivre sa carrière politique. Il aurait été fort aisé, pour lui, de bifurquer tout de suite sur la scène fédérale à l'occasion des élections fédérales et d'y jouer des rôles faciles. En évitant le piège de la fuite en avant, il a mis sur le long terme. L'avenir dira si, sur un plan personnel, il a eu raison. Toutes les options, y compris un saut en politique fédérale, lui demeurent ainsi ouvertes.

Chose certaine, le Parti libéral du Québec a tout à gagner, sur un plan plus immédiat, de la décision de M. Garneau. Non seulement le député de Jean-Talon, malgré son jeune âge, offre-t-il à l'aube des années '80 une connaissance vécue de la politique des années '60 et '70 mais encore présente-t-il des qualités personnelles précieuses, celles d'un homme politique concret, efficace et consciencieux.

La politique québécoise y gagne aussi. Il y a bien sûr cet élément de continuité, si essentiel à la vie démocratique. Et il y a le fait que M. Garneau peut — et cela en dépit de son engagement carrément fédéraliste — contribuer à faire avancer le débat sur l'avenir constitutionnel du Québec car, en politique aguerri, il a déjà démontré qu'il aime travailler sur la base de dossiers bien étoffés et qu'il est capable de discuter de questions délicates sans passion excessive.

Claude BEAUCHAMP

point de vue

Une conspiration du silence a entouré Paul VI

L'un des événements les plus marquants du pontificat de Paul VI fut la publication en 1968 de l'encyclique Humanae Vitae. Pour beaucoup ce fut l'un des plus malheureux, ce document venant mettre terme à leur espoir de voir l'Eglise, par l'intermédiaire de son magistère suprême, atténuer la rigueur de sa doctrine touchant la morale conjugale, notamment sa condamnation des moyens artificiels de limitation des naissances.

Bien des moralistes et des prêtres, préjugant que des changements s'opéreraient par la force des choses en ce domaine controversé avaient déjà abusé de leur autorité pour élargir les limites du permis. Cette attitude imprudente, en plus d'influencer considérablement les moeurs en un sens contraire à la doctrine de l'Eglise, eut aussi pour conséquence de préparer un grand nombre de fidèles à se montrer réfractaires à l'acceptation de cette encyclique, qui ne faisait pourtant que réaffirmer, compte tenu de circonstances nouvelles, l'enseignement séculaire et bien connu de l'Eglise.

Plus grave encore fut le fait que certains évêques usèrent de leur autorité pour diminuer la valeur de ce document et le mettre sous le boisseau, au lieu de s'employer à le faire comprendre et accepter des fidèles soumis à leur direction. On peut même dater de ce moment l'apparition du fait le plus grave de l'histoire actuelle de l'Eglise, c'est-à-dire cette rupture profonde qui s'opéra entre le magistère suprême et la masse des fidèles. Il se créa ainsi à l'intérieur même de l'Eglise une forme particulière de schisme (ou séparation), d'autant plus pernicieuse qu'il ne s'exprimait pas officiellement, mais sourdement et sournoisement.

On vit en effet s'établir dans

l'Eglise une conspiration du silence autour de l'enseignement officiel de Paul VI et de ses directives pratiques les plus importantes. Par exemple, dans notre diocèse de Québec, ce silence se manifesta encore lors de l'Année sainte de 1975, proclamée à haute voix par le Pape, cette grande année de réconciliation avec l'Eglise fut à peine murmurée à voix basse par nos pasteurs, comme s'il s'agissait d'un événement mineur ne concernant que de loin ce que l'on s'était mis à appeler d'une manière équivoque l'Eglise du Québec. Il en fut de même lors de la promulgation par Rome du Directoire Général de Catéchèse (1971), dont la nouvelle ne nous parvint que tardivement et par des voies détournées. Ce document capital, qui touchait à un problème aussi épineux qu'important, fut presque systématiquement ignoré dans notre milieu. Soulignons aussi le peu de publicité accordée par nos évêques à la déclaration émise en 1974 par la Congrégation pour la doctrine de la foi sur l'avortement et à celle, plus récente, consacrée à certains aspects de la morale sexuelle. Il faut en dire autant de l'importante exhortation de Paul VI sur la dévotion mariale. Cette trahison des clercs ne me paraît pas avoir d'équivalent dans l'histoire antérieure de l'Eglise. Elle est le chancier qui ronge du dedans notre pauvre Eglise et la fait souffrir jusqu'en son âme. Cette souffrance, nul ne la ressentit plus profondément que Paul VI, lui qui fut la première victime de ce silence honteux, si bien qu'on peut l'appeler le Pape de la solitude et de l'universel mépris.

Mais cette triste situation est heureusement compensée par la gloire qui lui revient pour tant d'œuvres accomplies et notamment pour cet extraordinaire document, l'un des plus importants de notre époque, qu'est l'encyclique

Humanae Vitae. Tout d'abord, on doit admirer le chef de l'Eglise pour s'être avisé de l'impérieuse nécessité, pour le bien de l'humanité, de se donner le temps de la réflexion avant de prendre une décision finale en face des nouveaux moyens contraceptifs qui, à peine mis au point par la recherche médicale, furent lancés aussitôt sur le marché par les magnats de l'industrie pharmaceutique. Combien de millions de femmes dans le monde se virent réduites, en cette grave affaire, à l'état d'innocents cobayes, plus ou moins volontaires! La manière précipitée avec laquelle ces nouvelles techniques contraceptives furent mises si aisément à la portée des femmes illustre bien l'undes désordres les plus graves de notre époque et tenant à ce que, dans tous les secteurs de l'activité humaine, ceux qui ont pour rôle propre de juger en dernier ressort se laissent aller passivement aux impératifs et aux desiderata de leurs inférieurs hiérarchiques. Une société est bien malade lorsque ceux qui ont pour fonction de l'éclairer et de la diriger se mettent à la remorque de la toute-puissante technologie, qui est en voie d'usurper les prérogatives de la sagesse, alors qu'elle n'est que pour servir de simple instrument.

C'est parce qu'elle est directement éclairée par la lumière de la sagesse divine indéfectible que l'Eglise peut, en sa tête, échapper à ce renversement de l'ordre. Car les infidélités de ses membres ne peuvent jamais aller jusqu'à jeter par terre l'ordre admirable qui régit l'Eglise. Celui-ci tient premièrement à ce que, de par la volonté inviolable de son divin fondateur, le pouvoir suprême de juger a été à jamais déposé entre les mains de Pierre et de ses successeurs légitimes, de telle manière que ceux-ci ne peuvent y renoncer en tout ce qui touche le bien essentiel de la foi et de la morale.

Celui qui lit objectivement Humanae Vitae ne peut manquer d'être frappé par le souci remarquable de juger des choses du point de vue le plus universel et le plus élevé. On y chercherait en vain le moindre signe de cette tentation pragmatique à laquelle l'homme actuel cède si facilement, même en présence des problèmes humains les plus graves. Beaucoup y ont vu une lacune de ce document, lui reprochant d'être trop peu préoccupé des conditions concrètes de la vie pratique. Mais c'est ce point de vue étroitement pragmatique qui est directement contraire aux exigences bien comprises de la vie humaine ordinaire. Cette attitude bornée consistant à ériger en normes absolues d'action les expédients techniques immédiats est même à l'origine de la pollution par l'homme actuel de son environnement naturel et même des conditions internes de sa propre vie.

A une époque où la vie humaine est sacrifiée aux intérêts les plus sordides, où l'avortement, le crime le plus lâche qui soit, est en voie de devenir un simple fait divers, c'est la gloire de Paul VI d'avoir réaffirmé le caractère sacré de toute vie humaine depuis le moment de la conception et jusque dans l'acte intime où l'homme et la femme se trouvent étroitement associés à l'œuvre créatrice de Dieu: il se trouvait par là à proclamer le caractère sacré de l'amour humain considéré en son aspect charnel, à l'encontre des tendances actuelles qui, sous prétexte de le libérer, l'avisent et lui enlèvent son sens et sa dignité véritables.

Il faut aussi répondre au reproche d'intransigeance que beaucoup ont adressé à ce document. Intransigeante, cette encyclique l'est en effet dans l'exposé clair des principes universels de la morale conjugale: c'est que ceux-ci ne dépendent nullement de la

volonté arbitraire de l'homme, non plus, du reste, que de la loi de l'Eglise, puisqu'ils procèdent de la loi naturelle et de la loi divine elle-même, qu'aucun impératif humain ne saurait changer, même si l'homme peut en pratique y déroger.

Mais ce premier aspect ne rend pas compte de la totalité de ce document et de son admirable équilibre d'ensemble. Une seconde partie, de portée proprement pastorale, nous montre la compréhension et la miséricorde de l'Eglise pour tous ceux qui pourraient trouver difficile l'application de cette doctrine morale dans leur vie de tous les jours. L'Eglise apparaît ici comme une mère compatissante, préoccupée davantage d'aider et de pardonner que de condamner, et toute prête à accueillir sans cesse ses enfants prodiges. Admirable Eglise, qui se montre à la fois si ferme en son enseignement et si compatissante pour les pauvres pêcheurs que nous sommes et qui ont tant de mal à vivre en conformité avec l'idéal élevé de perfection qu'elle nous propose à la suite du Christ.

Alphonse Saint-Jacques est professeur à la Faculté de philosophie, Université Laval.

A nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe". Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333
RENSEIGNEMENTS
647-3233 REDACTION
647-3394



Bien douché, le fier Juju s'en va docilement vers le pomponnage.

Le Soleil, Reynald Lavoie

Expo Québec

Jour de gloire pour Marquise et Juju

par Elyette CURVALLE

"On pourrait me donner n'importe quoi, je ne le changerais pas contre la journée d'hier". Fernand Charpentier, éleveur de bovins de race canadienne, est fier de Marquise, la vache de quatre ans qui a remporté jeudi le titre de grande championne.

Fernand Charpentier a sa ferme à Saint-Guillaume-Yamaska. Voici 33 ans qu'il vient à l'Expo. La première fois, c'était avec son père et son grand-père; il avait huit ans.

Aujourd'hui, ce sont ses enfants qui l'accompagnent, deux garçons de 9 et 12 ans qui viennent depuis l'âge de six ans. "L'Expo est une maladie", et une maladie héréditaire semble-t-il.

L'éleveur présente dix de ses bêtes, à l'Expo. Elles ont de 6 à 12 mois jusqu'à cinq ans et plus. Ce sont des laitières et des taureaux, tous pur-sang et destinés à la reproduction.

"Il faut être assez fort dans l'exposition de la région pour venir à l'Exposition provinciale. Cela signifie que ce

sont les meilleurs dans la province qui sont ici".

Présenter les meilleurs spécimens de la race n'est pas une question de chance, cela demande une longue préparation. "Dès que l'Expo finit, il faut se préparer pour la prochaine, explique F. Charpentier, choisir les sujets, faire saillir les vaches. On accorde le même soin à toutes, mais celles choisies pour l'Expo sont plus surveillées".

Il faut, en outre, dresser les animaux qui doivent obéir à leur propriétaire

durant les présentations devant les juges. Car "l'Expo est aussi un show; l'animal doit se tenir de manière à mettre en évidence ses qualités et à masquer ses défauts".

Ce sont les fils de M. Charpentier qui se chargent du dressage des génisses. Ils les présentent aux juges et prennent le tout particulièrement à cœur.

Il y a environ, selon M. Charpentier, 150 éleveurs de canadiennes au Québec.

Denis Naud est l'un d'entre eux. Il a 140 têtes de bétail, dans sa ferme de Saint-Joseph de Mekinac.

Son jeune taureau d'un an, Juju, a remporté le titre de grand champion. M. Naud avait une quarantaine d'années quand il a commencé à présenter des animaux aux expositions régionales.

"Au début, se souvient Fernand Charpentier, il ne savait pas comment préparer ses animaux pour qu'ils soient à leur meilleur". L'expérience aidant,

M. Naud a déjà trois grands champions dans son cheptel.

Aujourd'hui, a lieu le jugement des bovins Hereford, de magnifiques animaux de boucherie. Et chacun des éleveurs, dans les étables, préparait leurs bêtes à la compétition. Lavés, peignés (le poil du Hereford, qui est long en hiver, est souple et frisé) poudrés (du talc sur le pis), les animaux étaient fin prêts à concourir.

Il y en avait 125, cette année à l'Expo, présentés par 20 exposants. "C'est la race la plus répandue au Québec et en Amérique du Nord, explique le secrétaire de l'association Hereford au Québec. Il est aussi propriétaire d'une ferme au Saguenay. Il y élève, en compagnie de son beau-frère, 80 reproductrices le cheptel est composé d'environ 200 têtes de bétail.

Pour le moment, MM. Fortin et Fortier sont occupés, comme les autres éleveurs à faire la grande toilette de leurs animaux.

Le Hereford est particulièrement docile et résistant. Il passe les 12 mois de l'année dehors. Les animaux peuvent à l'occasion se protéger du vent ou de la pluie dans un abri fermé sur trois côtés. Mais on ne les rentre qu'en cas de maladie ou lorsqu'une vache est sur le point de vêler. Encore là, ce n'est que pour 48 heures.

Il y avait, à l'Expo, cette année, 957 bovins dont 277 bovins de boucherie et 680 laitiers. Huit races étaient représentées. Pour les laitiers, la Ayrshire (231), la Holstein (350), la Canadienne (66) et la Jersey (33). Pour les bovins de boucherie: la Aberdeen-Angus (60), la Hereford (125), la Shorthorn (72) et la Simmental (20), cette dernière étant pour la première fois à l'Expo.

L'Expo représente pour les éleveurs, un lieu idéal de promotion mais aussi l'occasion de comparer son cheptel à celui des autres. "Il y a toujours place à l'amélioration" reconnaît cet éleveur qui est, pourtant l'un des meilleurs de la province.

Décentralisé, le Carnaval sera tourné vers l'avenir

par Elyette CURVALLE

Le 25e Carnaval de Québec, du 1er au 11 février 1979, consacrera Québec "capitale de la neige", et sera résolument tourné vers l'avenir tout en conservant, en les améliorant, les activités traditionnelles à cette manifestation. Le changement dans la continuité.

L'exécutif du Carnaval présidé par Jacques Paradis, présentait, hier, lors d'une conférence d'information, la nouvelle orientation de l'événement de l'hiver québécois. La manifestation sera, l'an prochain, décentralisée et la neige sera à la base de toutes les activités.

La neige et la glace puisque la Place des sports sera située sur la rivière Saint-Charles. Les festivités ayant habituellement lieu sur l'Esplanade (orchestre, glissoire; cabane à sucre) seront rassemblées au parc Cartier-Brébeuf, près de la Grande Hermine.

Un parc qui deviendra, pour quelques jours, la Place du monde.

La Place Royale deviendra Place des arts, avec des expositions, des concours de dessin, etc... Une décentralisation qui sera en même temps un circuit touristique.

Un château de neige

Quant au palais de glace qui

devenait, d'année en année, plus onéreux (et où la fibre de verre remplaçait les blocs de glace...), il sera remplacé, lors du prochain carnaval, par un immense château de neige, dans la "cour" duquel aura lieu le concours de sculpture sur glace.

Le Bonhomme rêve

Sur la nouvelle affiche du Carnaval, le Bonhomme rêve,

"Il rêve, dit Jacques Paradis, aux activités du Carnaval". Il est entouré des lumières de la ville qui brillent comme autant d'éclats sur la glace.

Le maire, M. Jean Pelletier, a renouvelé l'appui de la ville de Québec à cette manifestation d'un quart de siècle. "Il faut, a-t-il dit, marier les exigences du Carnaval avec la sécurité et la tranquillité des citoyens."

Pour Jean-François Bertrand, président du caucus régional du PQ, il s'agissait de "donner au Carnaval une allure qui colle davantage aux aspirations de la population tout en lui laissant son caractère international".

Le 25e Carnaval, dit le slogan, "c'est à voir".

Le 25e Carnaval de Québec. Nous attendons de voir...



NOUVEAU PROCÉDÉ D'ÉPILATION

- Sans aiguille
- Sans toucher à l'épiderme
- Sans douleur
- Efficacité permanente
- Méthode éprouvée (épilatron)

Ouvert de 9h. a.m. à 9h. p.m.



épilatron
kébec enr.

360 est boul. Charest
2e plancher G1K 3H4

529-6336

CERAMIQUE DECOR

4220, 3^e AV. O., 627-0122

IMPORTATEUR • DISTRIBUTEUR
Place Laurier 653-2903



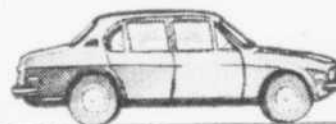
- Service de planification et décoration gratuit.
- Lavabos sur colonne, bains romains, robinets, etc...
- Au-delà de 800 modèles de céramique en magasin
- Eviers de cuisine

SELLES, TENAX, KOHLER
CUISIFORM (CUISES MODERNES)

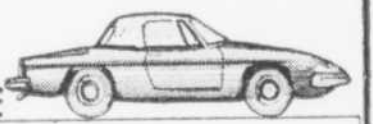
DU 31 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE À PLACE STE-FOY "MAIL CENTRAL" EXPOSITION DE GRANDES MARQUES DE PRESTIGE



SPORT
SEDAN



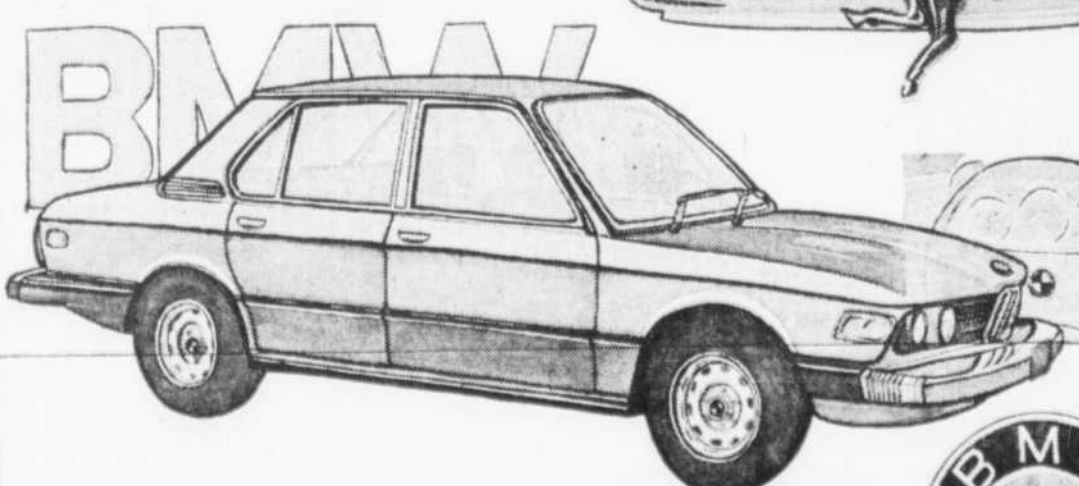
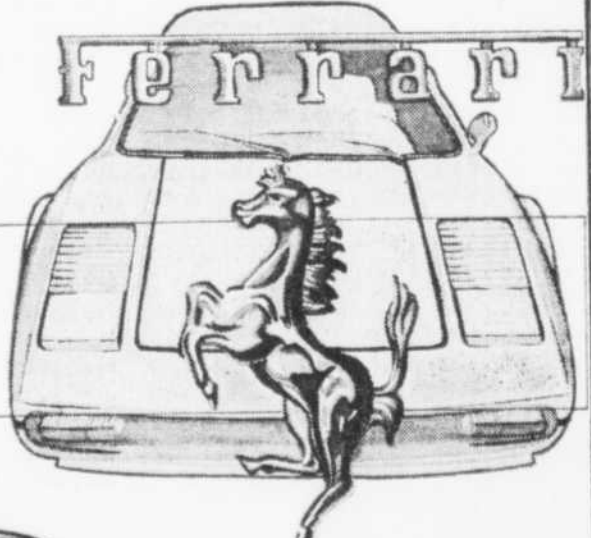
SPIDER
VELOCE



Alfa Romeo



308
GTS



BMW 520i 530i 730i
BMW 524td 525td 725td

automobiles
Jaibert
& Frère Inc.



« le rendez-vous des connaisseurs à Québec »

Niding fait l'objet d'une enquête

MONTREAL (d'après PC) — La Sûreté du Québec a confirmé, hier, que des détectives avaient visité les bureaux et domiciles de M. Gerard Niding, président du Comité exécutif de la ville de Montréal en rapport avec des présumés "faveurs" obtenues en reconnaissance pour des contrats accordés lors des travaux préparatoires à la tenue des Jeux olympiques de 1976.

Le sergent Gilles Sicotte, de l'escouade des crimes économiques de la SQ, a précisé que les enquêteurs ont également examiné le compte de banque ainsi que le coffre de sécurité du président du Comité exécutif.

La police a également visité les bureaux de Desourdy Construction, De-

sourdy et Durand, le bureau des ingénieurs-conseils Regis, Trudeau et Associés, ainsi qu'environ une douzaine d'autres bureaux et domiciles.

Desourdy Construction et Charles Durand ont obtenu un contrat conjoint pour la construction des installations olympiques, dont le stade principal et la piscine.

La firme Regis, Trudeau et Associés s'était vu confier un contrat, comme ingénieurs-conseils, pour la construction du stade olympique, au tout début du projet.

Aucune accusation n'a cependant été portée.

Une chicane entre voisins se dénoue devant le commissaire aux incendies

par Roch DESGAGNE

C'est un homme visiblement nerveux et terrassé qui a admis, hier, devant le commissaire aux incendies du Québec, Me Cyrille Delage, avoir mis volontairement le feu à une maison en construction sise à proximité de son chalet, dans la côte de la Mèche, à Saint-Joachim, dans le comté de Charlevoix, le 25 juillet dernier.

Roger Nadeau, un Québécois de 33 ans, a été formellement mis en accusation, hier, à la suite de la décision rendue par le commissaire Delage.

"J'ai rien fait de particulier à part d'avoir sacré le feu dans la cheminée, avec un sac de gaz", avouait Nadeau, qui témoignait sous la protection de la cour, lors d'une enquête du Commissariat des incendies en rapport avec un incendie qui a complètement détruit une maison que construisait M. Gérard Bernard, de Sainte-Brigitte de Laval.

Les photographies produites par le technicien Eric

Harvey, de la Sûreté du Québec, montraient les ruines de la maison qui a brûlé comme un feu de paille, selon le chef pompier Camille Côté, le soir du 25 juillet.

Le propriétaire, Gérard Bernard, a établi la valeur de sa construction entre \$35,000 et \$40,000, chiffres se rapprochant de ceux de deux firmes d'évaluation, selon ce qu'indiquait M. Pierre Giguère, ajusteur du service des assurances des caisses populaires.

L'éternel conflit...

C'est une vieille chicane pour des limites de terrain qui semble avoir été à l'origine de toute cette histoire.

Le constructeur de la maison a indiqué qu'il avait quitté les lieux vers 16h, l'après-midi du 25 juillet, après une brève engueulade avec Roger Nadeau, qui lui reprochait de défricher sur son terrain.

Cette journée-là, Gérard Bernard avait constaté la disparition des bornes enfoncées par les arpenteurs. Dans la soirée, la SQ l'informa que

sa maison brûlait. Il lui restait les murs intérieurs et la brique à l'extérieur à faire à sa maison.

Il n'y avait pas encore de système de chauffage ni d'électricité, mais Gérard Bernard informe le commissaire qu'il lui arrivait fréquemment de faire un peu de feu dans le foyer avec les déchets de papier. Il a pu laisser un peu de braise dans l'âtre, cette journée du 25 juillet, ajoute-t-il.

"Moi, j'en ai assez", a répété le commissaire Delage, en interrompant le témoin Roger Nadeau, qui commençait à raconter ses débordements avec son voisin, qu'il accuse de l'avoir ruiné et d'avoir forcé ses clôtures. Il occupe un chalet voisin de la maison incendiée.

Me Delage a conclu qu'il s'agissait d'un incendie d'origine criminelle, et il ordonnait que Roger Nadeau soit mis en accusation. Dès hier après-midi, l'homme a comparu devant le juge Louis Carrier, qui a recommandé que Nadeau soit soumis à un

examen médical avant qu'il enregistre un plaidoyer, possiblement mardi prochain.

Négligence fatale

L'incendie survenu le 3 juillet, à l'appartement 211 du HLM de la rue du Roi à Québec, dans lequel Mme Louise Roberge-Pouliot a subi des blessures mortelles, a été causé accidentellement, par la négligence de la victime qui avait l'habitude de fumer au lit.

C'est la conclusion à laquelle le commissaire aux incendies est arrivé, à la suite d'une enquête tenue hier.

L'investigateur Jean Lépi-

ne a indiqué qu'une cigarette abandonnée a été à l'origine de l'incendie. Les photographies de l'assistant technique André Savard du Commissariat des incendies montraient des cendriers renversés sur le plancher et des contenants pharmaceutiques près du lit.

Selon le lieutenant pompier André Drolet, le feu s'est propagé rapidement, en une dizaine de minutes environ. Yvon Bédard, qui se trouvait dans une pièce voisine en compagnie de la fille de la victime, Gaétane Pouliot, a défoncé la porte de la chambre, et a utilisé un extincteur chimique et un boyau pour maîtriser le feu. Il a retiré le

corps de la victime du lit, et l'a étendue dans le corridor.

Mme Roberge-Pouliot a succombé le lendemain, à l'hôpital, en confiant à son fils: "Je l'ai pas fait exprès".

Le Dr Paul Cormier, qui a traité la victime à plusieurs reprises, de 1972 à janvier 1978, l'a décrite comme une toxicomane qui utilisait abondamment des médicaments. Les intoxications pour lesquelles il fut appelé à soigner Mme Roberge-Pouliot ne lui sont cependant jamais apparues comme des tentatives de suicide. Selon sa fille Gaétane, la victime prenait des médicaments pour dormir et fumait beaucoup au lit.

Un Américain soupçonné du meurtre de Louis Bertrand

DRUMMONDVILLE (PC) — Un mandat d'arrestation a été émis, hier, contre un Améri-

cain de 22 ans, John Gregory McMaster, de New Haven, Connecticut.

Selon une dénonciation assermentée présentée par la Sûreté du Québec, McMaster est soupçonné du meurtre de Louis Bertrand, 17 ans, de Drummondville.

C'est à la suite d'une longue et sérieuse enquête de la Sûreté de Drummondville et de la Sûreté du Québec que toute cette affaire a été tirée au clair.

Selon les informations obtenues à ce jour, McMaster serait venu à Drummondville le 26 juillet dernier et aurait rencontré Louis Bertrand, un jeune amateur de radio CB et propriétaire d'un véhicule 4x4.

À la suite de cette rencontre, Bertrand disparut sans laisser de trace. Le 27 juillet, la police de Drummondville recevait un appel de la police d'une petite ville américaine du Minnesota, lui indiquant que le véhicule de Bertrand avait été intercepté au cours d'une chasse à l'homme et qu'un des policiers de cette municipalité avait été blessé d'un coup de feu (il devait mourir le 2 août). McMaster avait été arrêté et incarcéré pour meurtre. Par la même circonstance, on apprit que McMaster était recherché pour meurtre dans d'autres provinces canadiennes, no-

tamment le Manitoba et l'Ontario.

Découverte du cadavre

Ce n'est que le 4 août que le cadavre de Louis Bertrand était découvert à peu de distance de la Route transcanadienne, à la hauteur de St-Léonard d'Aston, à environ 15 milles de Drummondville.

Le mandat d'arrestation émis hier à Drummondville pourrait bien aboutir, d'ici quelques jours, à une requête en extradition. McMaster, qui est toujours détenu au Minnesota, est également recherché pour être interrogé au sujet de trois autres meurtres en territoire canadien, ce qui, avec le policier de Roseau et le jeune Bertrand, fait un total de cinq meurtres.

Canadien arrêté au Mexique

MEXICO (AFP) — Un ressortissant canadien, Brent Howard Hording, a été arrêté jeudi à l'aéroport de Mexico en possession de 800 grammes de cocaïne dissimulée dans une valise à double fond, a annoncé la police.

NUMÉROS GAGNANTS DU TIRAGE SPÉCIAL DE LA RENTRÉE DU 1^{ER} SEPTEMBRE.

CONSERVEZ CETTE LISTE DE NUMÉROS GAGNANTS JUSQU'AU TIRAGE PRINCIPAL DU 6 OCTOBRE.

Les numéros gagnants du tirage spécial de la rentrée ont été désignés par le hasard; les super sachets chanceux achetés jusqu'au 6 octobre pourraient renfermer un des numéros gagnants du tirage spécial de la rentrée. Pour faciliter le repérage, les numéros des billets gagnants sont publiés dans l'ordre.

80 PRIX DE \$5 000 À GAGNER

A163467	A393276	A400701	A615603	A643517	A654381	A676251	R126792	R181138	B225201	B289826	B324269
R345859	B405071	B440421	B561337	C159285	C212727	C232503	C304516	C554951	C650135	C653339	C663290
D121292	D188093	D424063	D569262	D575593	D654238	E102524	E153008	E159066	E501567	E613866	F127620
F211984	F658763	G175362	G297605	G344355	G447191	G455944	G507411	G584680	G594383	H143499	H236524
H409332	J387788	J504524	J618819	K116817	K178844	K232763	K278648	K364958	K434223	K435279	K462556
K478134	K498974	L139055	L158411	L173998	L525849	L587783	L603127	M178694	M268878	M279158	M289770
M300255	M381409	M428754	M524625	M582577	M586072	M624667	M625808				

800 PRIX DE \$500 À GAGNER

A111926	A114633	A115818	A122377	A122898	A131500	A137516	A138711	A152681	A153907	A158094	A159889
A160735	A164524	A172527	A180087	A192408	A199006	A204851	A207851	A214648	A214652	A220542	A222488
A224747	A227977	A228298	A240555	A246114	A264007	A283783	A285379	A287259	A302196	A320683	A358001
A365928	A367568	A371143	A371368	A381696	A383481	A409444	A419843	A420917	A429620	A462890	A463931
A464129	A467264	A472172	A503220	A507444	A514009	A517946	A549399	A557540	A579122	A584895	A592820
A608400	A611526	A623682	A623690	A643780	A643823	A650317	A650666	A664685	A674338	A684051	A684586
E105968	B115484	B122961	B123573	B123907	B125066	B125623	B127903	B137082	B164246	B166649	B190852
B202569	B217019	B220357	B256395	B259797	B262182	B283741	B284368	B305400	B306584	B309680	B314265
B316344	B321677	B323338	B335576	B335633	B336713	B343036	B344779	B354634	B370993	B371765	B387114
B394208	B403408	B405230	B413000	B419916	B425518	B452748	B464921	B474502	B474548	B500948	B501696
B502420	B513903	B536448	B536664	B545612	B558993	B570717	B584030	B590388	B601668	B612129	B619174
B619687	B629429	B630539	B631618	B634620	B635170	B637193	B650331	B658656	B665238	B668350	B672125
B675158	C101671	C110144	C132281	C140294	C147487	C148259	C149894	C152353	C154966	C171604	C181922
C186314	C191184	C193663	C198527	C201181	C213953	C223973	C228056	C236553	C239686	C258271	C261966
C265436	C269981	C278180	C293374	C299443	C302728	C311770	C313100	C326859	C329181	C340333	C355834
C361968	C364679	C373908	C385874	C390400	C390674	C393463	C404906	C415874	C418799	C419437	C423550
C427980	C436803	C439962	C440554	C441761	C448773	C448908	C452346	C464458	C468978	C470818	C481826
C502209	C525708	C530263	C539337	C545585	C601516	C603759	C604880	C629931	C651808	C659689	C680969
C668930	D109076	D125076	D127721	D140677	D145982	D178223	D191553	D192894	D197355	D201064	D202787
D203195	D216691	D247914	D258234	D261920	D266926	D268201	D278524	D298685	D309438	D337749	D352109
D375466	D386185	D395034	D400832	D410000	D414497	D424173	D432552	D447001	D451908	D454255	D460765
D473112	D474646	D474796	D478054	D492405	D496639	D509969	D515654	D518742	D524524	D550160	D555378
D560946	D567223	D568877	D579987	D583672	D585706	D605089	D613727	D627341	D629345	D631106	D633428
D633824	D645978	D662965	D663327	D675154	D675534	E128129	E137489	E139709	E141341	E148695	E174034
E175223	E178558	E180943	E191624	E194926	E220078	E224584	E224797	E226242	E226311	E235018	E260551
E263585	E292830	E305824	E318133	E318954	E335619	E337179	E343894	E351270	E354527	E358368	E360596
E366763	E404590	E415910	E421148	E440634	E449051	E461714	E474012	E488637	E515938	E523102	E544779
E563621	E569853	E595209	E598128	E621418	E638446	E640390	E647480	E668320	E679225	F106696	F107411
F113967	F122439	F149475	F150962	F157043	F157903	F160518	F172128	F183430	F200282	F212305	F214452
F251425	F254180	F257470	F261729	F265494	F269808	F272597	F280557	F287123	F295564	F301657	F302058
F305624	F309787	F351511	F362004	F365086	F376340	F380067	F382481	F394857	F402849	F402857	F404760
F420529	F429840	F442659	F460602	F473050	F487059	F503200	F506940	F507293	F513879	F519315	F537049
F537173	F540872	F555473	F564915	F565122	F566164	F570425	F579114	F579759	F580409	F584374	F585580
F588723	F589949	F593243	F596244	F596122	F625391	F627553	F638658	F650117	F658581	F663738	F670665
G106117	G108028	G109775	G111610	G114676	G120140	G125509	G129977	G130474	G133526	G140616	G148264
G149146	G160501	G176773	G182415	G197447	G204373	G207052	G222991	G230300	G235580	G238640	G251369
G257897	G261365	G281090	G284796	G306722	G309638	G311082	G320841	G325705	G331180	G335931	G345869
G355391	G360742	G374014	G384353	G393804	G416221	G434343	G434952	G439054	G451803	G456890	G485738
G495934	G524171	G528247	G537000	G553948	G557911	G558372	G563718	G567281	G599700	G611938	G634110
G636756	G637826	G638419	G642908	G667229	G674071	G678912	H103230	H103937	H113031	H119624	H124459
H269776	H270485	H271707	H271869	H280932	H285259	H289906	H295784	H314084	H325777	H249664	H250931
H348037	H363807	H373190	H378789	H391955	H423217	H441667	H441737	H446369	H466081	H472934	H488902
H495317	H502872	H504263	H507508	H512111	H545846	H546507	H560166	H580657	H584016	H591962	H615933
H616813	H617900	H626950	H651630	H658996	H666314	H676080	H683707	J100870	J118689	J170410	J176578
J179218	J181883	J203060	J202822	J211713	J216498	J245310	J255498	J264280	J286930	J287835	J293247
J311027	J315626	J323282	J351322	J359553	J363791	J386413	J386413	J400508	J404609	J405691	J411535
J412925	J435589	J439807	J444396	J453071	J453707	J471022	J478335	J496092	J508699	J516867	J526760
J528780	J544077	J550271	J560576	J563256	J565991	J569723	J577674	J604074	J610337	J612059	J618293
J629510	J636994	J660060	J660242	J660314	J660405	J663923	J679687	K103250	K109361	K121134	K133727
K134648	K135589	K136582	K138886	K139052	K144371	K148968	K164034	K164612	K165441	K173219	K176926
K192740	K200202	K204468	K205178	K213464	K222333	K229309	K246624	K277078	K280346	K283750	K290503
K306676	K320671	K330135	K331056	K332138	K367204	K385544	K371108	K385615	K385997	K391069	K414742
K431196	K435055	K439633	K466122	K466906	K467272	K468330	K479473	K504500	K506836	K522618	K527652
K527673	K533696	K575372	K577164	K585871	K595335	K597977	K604999	K610021	K615991	K622201	K632800
K650003	K651558	K658432	K656228	K667203	K679296	L105184	L108746	L108772	L123775	L122722	L144912
L150549	L166341	L180598	L180601	L184369	L189486	L202750	L208155	L230120	L233566	L237157	L331014
L238876	L254122	L259281	L280779	L298915	L299647	L303136	L301316	L316218	L317577	L317596	L330174
L332904	L338566	L347563	L351196	L371000	L377546	L378144	L383670	L385331	L387181	L398256	L404826
L407806	L408901	L416577	L436545	L448310	L454610	L463801	L464034	L464967	L473926	L475367	L476132
L501346	L505753	L512665	L513455	L522748	L530921	L538613	L557813	L561805	L570825	L585861	L587183
L595388	L625327	L626907	L629588	L630621	M116285	M117553	M118124	M137999	M187012	M189629	M205890
M217399	M235825	M250622	M253637	M259041	M283048	M284064	M300063	M300771	M303099	M305968	M306429
M311498	M318884	M354149	M363358	M364252	M365813	M372224	M378995	M382661	M389190	M409992	M421280
M456938	M457966	M458243	M465867	M469136	M479267	M483727	M494209	M501461	M510389	M517094	M521590
M529436	M531936	M541582	M546248	M553552	M578188	M583713	M602535	M603649	M610372	M616965	M622350
M623154	M625413	M627138	M653712	M670182	M672645	M676694	M679792				

faits divers



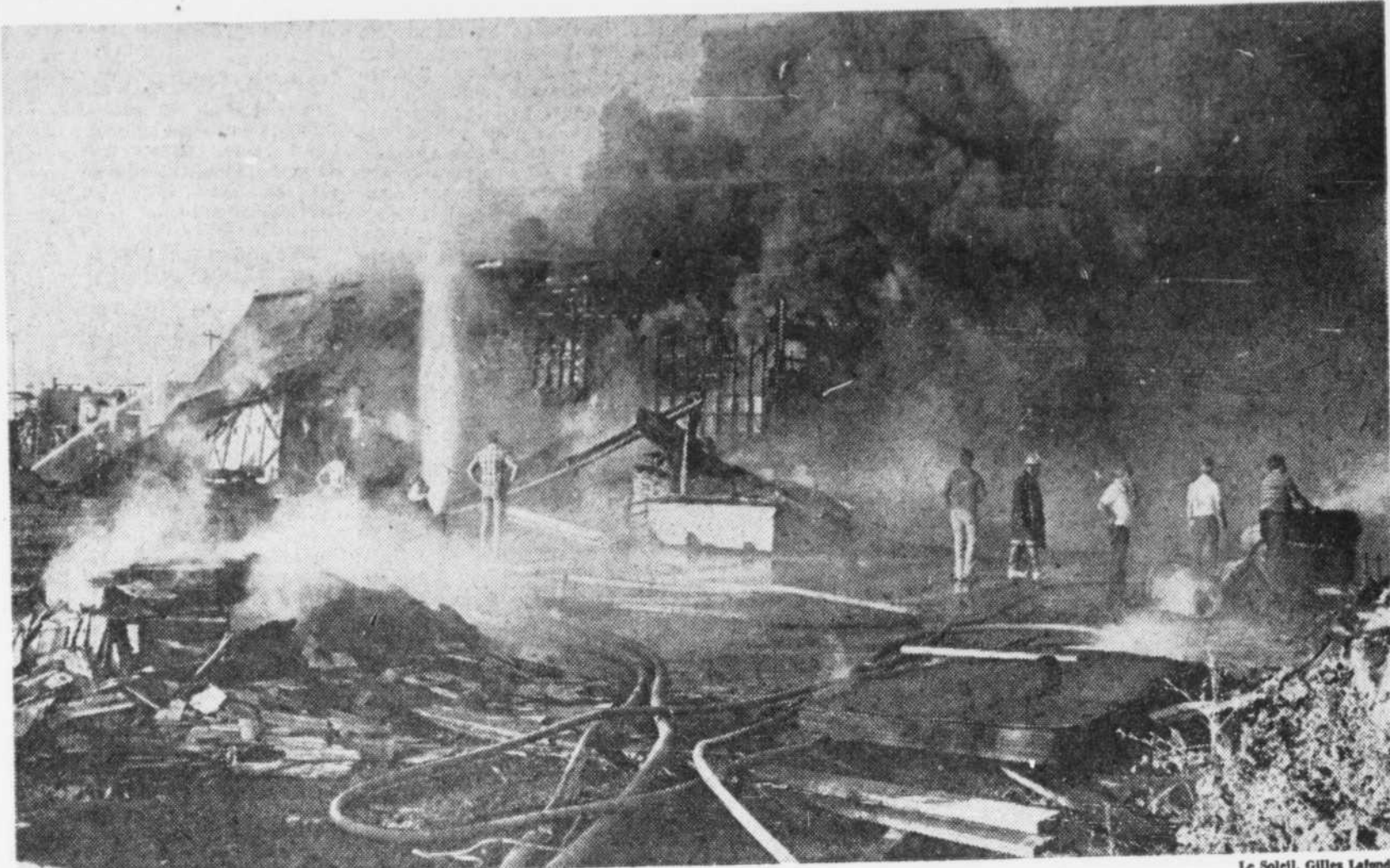
Le Soleil, Gilles Lafond

Dès les premiers moments de l'incendie, le feu a pris des proportions incontrôlables.



Le Soleil, Gilles Lafond

Le bois de construction et les explosions de produits chimiques ont activé la progression du feu.



Le Soleil, Gilles Lafond

Le travail acharné des pompiers et l'arrosage abondant n'ont pas réussi à arrêter le violent incendie qui n'a laissé que des ruines du Centre de rénovation Baptiste-Touchatou.

Magasin de matériaux rasé à Vanier

Un violent incendie, qui a fait rage pendant près de quatre heures, hier, en début de soirée, a lourdement endommagé le Centre de rénovation Baptiste-Touchatou, situé au 445 du boulevard Pierre-Bertrand, à Ville Vanier.

Les immeubles ont été presque complètement rasés, et leur contenu en marchandises a été brûlé ou endomma-

gé par le feu et l'eau. On estime à près d'un demi-million de dollars la valeur des dommages dans leur ensemble.

L'établissement du boulevard Pierre-Bertrand était assuré pour \$400,000, a-t-on indiqué sur les lieux de l'incendie. La valeur de la marchandise (bois, outils, équipement et matériaux de construction) a été établie à environ

\$225,000. Il a été impossible toutefois de faire préciser ces chiffres.

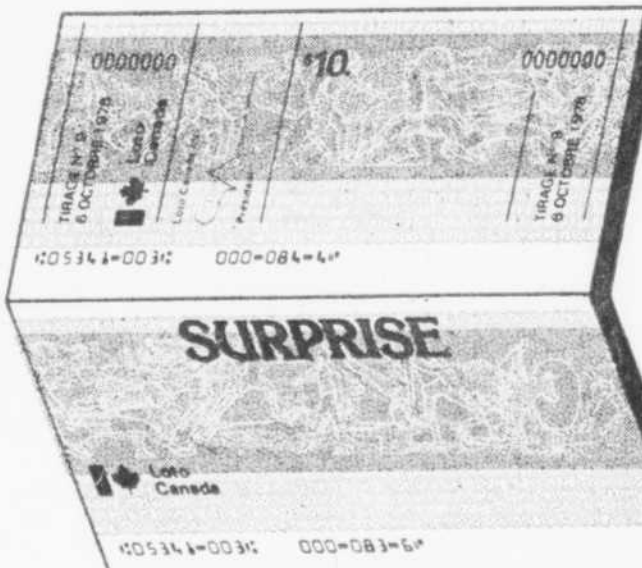
Le feu, dont on ne pouvait également préciser l'origine exacte, hier soir, s'est déclaré en fin d'après-midi un peu après 17h, et les pompiers de Vanier, dirigés par le chef Jules-André Houde, ont travaillé pendant près de quatre heures pour arrêter la progres-

sion des flammes, activées par les nombreuses explosions de produits chimiques.

Tard en soirée, les pompiers étaient encore affairés à éliminer tout risque. Une trentaine d'hommes, des policiers-pompiers et des volontaires, ont combattu l'incendie. Un pompier a été légèrement blessé au début de l'incendie.

LOTO CANADA EN MET ENCORE PLUS!

EN AJOUTANT 4 TIRAGES SUPPLÉMENTAIRES AU BILLET DE LA RENTRÉE! UN PREMIER PRIX DE \$100 000 À CHAQUE TIRAGE.



Le billet du tirage de la Rentrée de Loto Canada a vraiment la vie dure. Il est non seulement valide pour le tirage du 1er septembre, mais il est aussi valide pour les tirages supplémentaires qui auront lieu les 8, 15, 22 et 29 septembre!



Nous publierons durant le mois de septembre la totalité des numéros gagnants. Ainsi, peu importe le moment où vous avez en main votre billet de la Rentrée, vérifiez bien. Vous êtes peut-être gagnant.

Le numéro gagnant de chaque tirage est décomposable comme suit:

- Un prix de \$100 000 (lettre série exacte + numéro complet)
- Des prix de \$1 000 (lettre série exacte + 5 derniers chiffres)
- Des prix de \$200 (lettre série exacte + 4 derniers chiffres)
- Des prix de \$100 (lettre série exacte + 3 derniers chiffres)
- Des prix de \$25 (lettre série exacte + 2 derniers chiffres)

SOLDE BI-ANNUEL

la galerie du meuble
ROCHE-BOBOIS

vous proposent un vaste choix de meubles à prix réduits pendant leur solde bi-annuel présentement en cours.

Brochure disponible gratuitement en composant:

681-0171

Mobilier contemporain: 16, rue Courcellette
Mobilier traditionnel: 1299, boul. Charest ouest

Loto Canada
La loterie nationale

L'hôpital Laval en pleine crise financière

par Pierre BOULET

L'hôpital Laval, l'un des plus gros centres hospitaliers de la région de Québec et le point névralgique de la médecine cardiovasculaire pour tout l'est du Québec, est plongé en pleine crise financière. Confrontés à un déficit

possible de \$1,8 million pour l'année en cours, les administrateurs de l'établissement mettent actuellement sur pied tout un train de mesures draconiennes pouvant aller de l'abolition d'un nombre accru de postes à la fermeture de services entiers de l'hôpital.

"Les mesures que nous envisageons présentement vont au-delà de la limite où peut se rendre humainement un établissement comme le nôtre", confirmait au SOLEIL le directeur général du centre hospitalier de Sainte-Foy, le docteur Jean Grenier.

Si l'on fait abstraction de son importance en chiffres absolus, le manque à gagner de l'hôpital Laval constitue une illustration supplémentaire d'une situation généralisée dans la quasi totalité des hôpitaux du Québec... à cause, dit-on, de l'insuffisance des budgets accordés par le mi-

nistère des Affaires sociales et le Conseil du trésor.

Les facteurs du déficit

Pour l'année financière 1978-1979, le budget alloué à l'hôpital Laval était de l'ordre de \$23 millions. Cet exercice financier s'est soldé par un déficit de \$1 million.

Cette année (1978-1979), le budget est de \$24 millions.

Cette légère augmentation par rapport à l'an dernier est supposée représenter l'indexation des salaires du personnel en vertu des dispositions des conventions collectives. Or selon les dirigeants de l'hôpital Laval, le montant de l'augmentation budgétaire est inférieur à l'indexation réelle des salaires.

De plus, comme dans la grande majorité des centres hospitaliers du Québec, aucune indexation n'a été prévue par le ministère pour l'achat de matériel et d'équipements. Or comme dans tous les autres secteurs de l'économie, les prix du matériel hospitalier ont augmenté depuis l'année dernière. Sans disposer d'un sou de plus, l'hôpital Laval devra débourser \$650,000 de plus que l'an dernier à ce chapitre.

Enfin, l'établissement n'a pu disposer du déficit de l'an dernier et doit le considérer comme partie intégrante du passif de l'exercice en cours.

A eux seuls, ces trois facteurs expliquent le déficit prévu de \$1,8 million à l'hôpital Laval.

Des moyens draconiens

Face à cette situation pour le moins précaire, les administrateurs mettent présentement sur pied un programme de mesures qui, si elles sont toutes appliquées, auront un impact certain sinon sur la qualité au moins sur le volume des services offerts par l'hôpital. En outre, ces compressions ne pourront absorber que la moitié du déficit prévu.

Au cours de la dernière séance du conseil d'adminis-

tration, les dirigeants de l'institution se sont entendus sur un programme de moyens comportant neuf points principaux:

1) Contestation du budget au ministère des Affaires sociales... même si l'on espère très peu d'une telle démarche.

2) Abolition des postes libérés (à l'occasion de départs, par exemple), sauf en cas d'impossibilité absolue. De cette manière, une quarantaine de postes seraient abolies dans les semaines qui viennent, en plus des 20 postes abolis au cours des derniers mois.

3) Possibilité de fermer certains services, après évaluation avec le ministère et avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS). Une telle mesure, advenant qu'elle soit appliquée, entraînerait des mises à pied. Le service de réadaptation risquerait d'être le premier visé, sa fonction n'étant pas curative (ce service s'occupe entre autres d'animer et de structurer des loisirs pour les malades des unités de soins prolongés).

4) Révision de la structure administrative de manière à réduire de 5 pour 100 le nombre de postes de cadre. Cette mesure entraînerait ou le licenciement ou la déclassification d'un certain nombre des 100 cadres de l'institution.

5) Mise sur pied d'un "comité d'économies générales" qui verra à rationaliser au maximum l'inventaire matériel de l'établissement. (Par exemple, on cessera éventuellement de mettre de la cire sur les planchers de l'hôpital, sauvant ainsi temps de cirage, temps de décapage, matériel... et postes à l'entretien).

6) Mise sur pied d'un "comité d'économies médicales" qui verra à rationaliser la dispensation des prescriptions et au besoin réduire le recours à certaines techniques d'investigation jugées non essentielles.

7) Poursuite des travaux d'un comité qui travaille déjà sur les coûts de l'alimentation. Selon les dirigeants du centre hospitalier, il pourrait en résulter une diminution du coût et une augmentation de la qualité de l'alimentation offerte aux usagers de l'hôpital.

8) Mise au point par la direction des finances de l'établissement, d'outils permettant d'exercer un meilleur contrôle des activités par secteur.

9) Démarches pour amorcer, de concert avec le ministère des Affaires sociales et le CRSSS, un processus de planification à long terme... virtuellement absent par les temps qui courent, dans le réseau hospitalier.

"...on est tout nus!"

"Après ça, on est tout nus, comment le directeur général de l'hôpital Laval... et encore, on n'efface que la moitié du déficit!"

Mais où faudrait-il en venir pour éponger la totalité du passif attendu?

"Si l'on voulait absorber tout le déficit, il faudrait fermer un secteur complet de l'hôpital", affirme le Dr Jean Grenier. Or, un secteur complet, cela veut dire la cardiologie, la pneumologie ou la section hôpital général.

Mais les administrateurs de l'institution refusent de poser un geste aussi extrême, rappelant que c'est une responsabilité qui "relève de plus haut" (entendre le ministère): "Le conseil d'administration ne veut pas couper, pour des raisons budgétaires qui ne dépendent pas de lui, dans des services que l'hôpital est physiquement en mesure de donner".

"Plutôt que de faire un infirme de cet hôpital, aussi bien le fermer", lancera en boutade le directeur général.

Dans les faits, il ne semble pas qu'on en soit rendu là. Mais la patate chaude est présentement dans les airs et il faudrait que les représentants du ministère soient bien rapides pour pouvoir l'esquiver.

Des difficultés qui sont aussi ressenties ailleurs

par Pierre BOULET

Conformément à la situation qui prévaut dans la quasi-totalité des hôpitaux du Québec, les centres hospitaliers de la région de Québec auront de la misère à joindre les deux bouts d'ici à la fin de l'exercice financier 1978-1979. Outre l'hôpital Laval, qui prévoit un déficit de \$1,8 million, l'Hôtel-Dieu de Québec s'achemine lui aussi vers

un déficit de l'ordre de \$1 million.

Les raisons sont les mêmes qu'ailleurs: déficit non absorbé de l'année précédente, indexation insuffisante de la portion budgétaire consacrée aux augmentations salariales statutaires des employés, et absence d'indexation des coûts de matériel et d'équipement.

Deux autres établissements prévoient finir l'année financière avec des déficits: le centre hospitalier Jefferey Hale's (déficit anticipé de \$300,000) et le centre hospitalier Saint-François-d'Assise (\$300,000 aussi).

Au Jefferey Hales, on espère pouvoir absorber la moitié du déficit attendu en recourant à certaines mesures de redressement.

Dans les autres centres hospitaliers (Enfant-Jésus, Hôtel-Dieu de Lévis, Robert-Giffard, Saint-Sacrement et Centre hospitalier de l'université Laval), les administrateurs croient pouvoir terminer l'année financière en équilibrant leur budget... mais presque toujours au prix d'efforts et de mesures de redressement ou d'austérité.

Les budgets des hôpitaux de la région varient de \$8

millions (Jefferey Hale's) à \$45 millions (Robert-Giffard). En moyenne, les budgets se tiennent entre \$25 millions et \$30 millions.

Essentiellement, les administrateurs comptent joindre les deux bouts en axant les efforts sur la "performance" des services, c'est-à-dire en stimulant le plus possible la productivité sans augmenter les coûts.

En outre, l'abolition de postes à l'occasion de départs d'employés continue d'être un moyen d'économies privilégié dans l'ensemble des établissements.

Il va sans dire qu'au moment où les négociations s'amorcent dans les secteurs public et parapublic, le climat des relations de travail n'est amélioré en rien par la situation budgétaire des établissements.

Déjà, plusieurs groupes syndicaux, dont la Fédération des syndicats d'infirmières et d'infirmiers du Québec (FSIIQ) ont dénoncé les contraintes financières imposées dans le réseau hospitalier. Selon eux, les coupures de personnel et de services "ne peuvent qu'entraîner une détérioration des soins de santé, donc de la santé".



Les administrateurs de l'hôpital Laval mettent actuellement sur pied un programme de mesures draconiennes qui si elles sont toutes appliquées, auront un impact certain, sinon sur la qualité, au moins sur le volume des services offerts.

modèle "Le Patriote" \$ 34,500 avec terrain à Beauport

Autres modèles disponibles:

- Le Tyrol (2 étages) \$ 33,500
- La Québécoise (1 1/2 ét.) 34,500
- Le St-Augustin 38,500 avec terrain à Ste-Foy

Nous avons des terrains disponibles à Beauport, Charlesbourg, Ste-Foy, Cap-Rouge, Lac Beauport, Ancienne-Lorette.

les immeubles PIONNIERS inc.

359-A Boul. Rochette, Beauport 663-4788

Vous vous félicitez d'avoir à votre domicile une information complète et diversifiée... Vous vous félicitez aussi d'avoir à votre portée une mine de renseignements sur une foule de sujets variés... Et vous vous réjouirez d'avoir à votre disposition un superguide d'achats.

Faites du Soleil un compagnon de tous les jours. Vous vous en félicitez?

Remplissez ce coupon et remettez-le au porteur ou téléphonez

Je désire recevoir **LE SOLEIL**

Formule de paiement choisie: ☐ à la semaine, \$1.35
☐ pour 3 mois, \$17 ☐ pour 6 mois, \$34 ☐ pour 1 an, \$66

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____ TEL. _____

ou téléphonez en composant: **647-3333**

STOP

Cessez de vous laisser intimider!

Dites à votre vendeur de chaîne stéréo ce que vous voulez!

LE HARMAN/KARDON 430

offre la plus fine qualité de son qui puisse être atteinte par un récepteur de qualité similaire.

- Réception à bande ultra-large
- Double puissance de sortie
- Excellent taux de sensibilité et de capture
- Une qualité sonore bien au-delà de toutes spécifications.

rotac

au sous-sol du
1038, rue Place Viger,
Ste-Foy - 653-7768

Service autorisé Harmon
Kardon, Dynaco, B & W,
Amaron (Crown).

APPRENEZ À PILOTER AVEC NOUS

COURS POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE DE PILOTE PRIVÉ

SESSION AUTOMNE 78

DEBUT DES COURS THEORIQUES "25 SEPTEMBRE"

Vous pouvez commencer à voler dès aujourd'hui!

Première leçon \$25.00 (sans obligation)

Pour vous servir, nous disposons de:

- 6 instructeurs à plein temps
- 13 monomoteurs
- 1 bimoteur

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT!

OFFERT EN COLLABORATION

Québec Aviation Ltée

(LE TAPIS ROUGE AERO SERVICES INC.)

Hangar # 2 aéroport de Québec

Québec G2E 3M3

LE CEGEP F.-X. GARNEAU

1660 boul. de l'Entente, Québec

INFORMATION 418-872-1200

Programme de \$80 millions consacré à certains hôpitaux pour malades aigus et chroniques

Le ministre québécois des Affaires sociales, M. Denis Laize, a annoncé hier l'application, au coût de \$80 millions, d'un programme de réaménagement et d'agrandissement d'hôpitaux pour malades aigus et chroniques. En vertu de ce programme, il sera pourvu dans les hôpitaux de Québec, à l'addition de 300 lits supplémentaires pour les malades chroniques, au coût de \$10 millions, et de 350 nouveaux lits dans les régions de la Rive-sud de

Montréal et de l'Outaouais.

"Ce programme, lit-on dans un communiqué émis par le ministre, découle de deux priorités: donner des ressources aux malades nécessitant des soins prolongés et répondre aux besoins en lits pour soins aigus dans les régions les moins bien pourvues".

Au nombre des projets acceptés il convient de citer, tout d'abord pour la région 03: Centre hospitalier de Saint-Joseph-du-Lac: réaménagement

du centre hospitalier en CLSC et transformation de 27 lits de courte durée en 25 lits de soins prolongés; Centre hospitalier de Saint-Raymond dans Portneuf: agrandissement du centre hospitalier permettant l'ajout de 40 lits de soins prolongés, en plus du réaménagement de certains services; Hôtel-Dieu de Lévis: agrandissement permettant l'addition de 40 lits de soins prolongés. Enfin, en ce qui touche la région 10 du Nouveau-Québec: Centre hospitalier de l'Ungava (Fort Chimo):

construction d'un centre hospitalier et d'une résidence pour les employés. Le centre hospitalier comprendra 25 lits, dont 10 de centre d'accueil transit en plus des locaux pour les services sociaux et l'enseignement médical; Centre hospitalier Chashasipich (Fort Georges): construction du village de Fort Georges suite aux travaux effectués par la Société de la baie James.

déroulement, s'il y a lieu.

Par ailleurs, le ministère des Affaires sociales aura jusqu'à maintenant consacré une somme de \$23 millions à des travaux de rénovation et d'entretien des immeubles du réseau des Affaires sociales.

C'est ce qu'indique un communiqué de presse émis en fin d'après-midi, hier, par le ministre responsable, M. Denis Laize.

Ces sommes, distribuées aux Conseils régionaux de la santé et des services sociaux

CRSSS, ont été versées dans le but de stimuler la création d'emplois.

Les modalités d'application de ce programme sont:

— minimum de \$250,000 par établissement;

— les travaux ne doivent pas entraîner de dépenses supplémentaires.

Au total, le programme s'est appliqué à 935 établissements et a créé quelque 5,000 emplois temporaires.

Le Conseil de presse se dit voué au bien public

(PC) — Le Conseil de presse du Québec entend poursuivre son travail de défense du droit du public à une information juste et honnête, en dépit des tentatives du quotidien "Le Journal de Québec" pour discréditer le conseil.

C'est ce qu'a indiqué hier le Conseil de presse dans une mise au point faite par son secrétaire général Jean Bailargeon.

Dans la mise au point, le Conseil rappelle qu'il est un organisme privé à caractère public réunissant tous les éléments constitutifs du monde de l'information: entreprises de presse journalistiques, public.

"La raison d'exister du Conseil et son objectif fondamental sont d'assurer le droit du public à l'information libre, honnête, véridique et complète et non en fonction des intérêts de ses parties constituantes, mais comme organisme voué avant tout au bien public", écrit le Conseil de presse.

"Le Conseil de presse continuera à se prononcer sur sa conduite professionnelle de la même façon que sur celle de tout autre organe d'information au Québec, même si le Journal de Québec persiste à croire faussement qu'il est victime d'une conspiration", conclut le Conseil.

Conflit

Le Conflit entre le Conseil de presse et le quotidien du matin de Québec tire son origine d'une plainte portée par un Comité du comté de Portneuf regroupant des familles d'accueil.

Ce Comité s'étant plaint

après du Conseil de presse d'un texte du Journal de Québec, signé par Eddie Labrie, texte "rempli d'affirmations gratuites, fausses et, après enquête policière, révélées sans fondement".

Le Conseil de presse avait blâmé le Journal de Québec pour ce texte, estimant qu'on avait brimé l'éthique journalistique d'une façon "inacceptable".

Dans un éditorial publié deux jours plus tard, la direction du Journal de Québec avait décidé d'attaquer la décision du Conseil, la qualifiant de "monument de hargne et de rancœur, résultat de cogitations fumeuses d'un petit cercle qui n'a pas encore avalé l'émergence foudroyante du Journal de Québec comme un grand quotidien populaire".

Selon la direction du

Variole et suicide

LONDRES (AFP) — Le chef du laboratoire d'études sur la variole de l'Université de Birmingham, où vient d'être décelé un cas de variole, a tenté de se suicider hier.

Le professeur Henry Bedson a été hospitalisé à Birmingham. L'hôpital indique qu'il est dans un état très grave après s'être coupé une veine.

Le gouvernement britannique vient de lancer une enquête dans le laboratoire dirigé par le professeur Bedson, à la suite du cas de variole diagnostiqué sur une des employées.

Congés à Sainte-Foy

La ville de Sainte-Foy, comme l'ensemble des municipalités nord-américaines, accorde traditionnellement une fin de semaine prolongée à ses employés, pour célébrer la Fête du Travail. Par conséquent, tous les services de Sainte-Foy étaient fermés hier et le seront lundi. Ce congé de quatre jours implique que la cueillette des ordures ménagères, prévue pour lundi, sera reportée à une date ultérieure, selon

l'horaire habituel. De même, la cour municipale reprendra ses activités le vendredi 8 septembre prochain. Quant à la bibliothèque municipale, elle fermera ses portes demain et lundi; elle demeure toutefois ouverte au public aujourd'hui. Les citoyens de Sainte-Foy sont également priés de noter que, à compter du mardi 5 septembre, les bureaux municipaux seront ouverts selon l'horaire d'hiver, entre 9h et 17h.

LOCATION D'HABITS DE CEREMONIE

EN MAGASIN

DE NOUVEAUX MODELES

DE NOUVELLES COULEURS

DES HABITS DE VELOURS

DES HABITS DE VILLE



U

AU MARQUE DE BRUMMELL

781, 3e Avenue, Limoilou
Coin 8e Rue. 529-6897

PAYSAGISTE

L'AUTOMNE: MEILLEURS PRIX,
MEILLEUR SERVICE, EXCELLENTE REPRISE.

Plans, terrassement, murs, plantations

623-1455

Motoculture Moderne inc.

TERRASSE DECELLES
12, RUE DECELLES
LORETTEVILLE

1 MOIS GRATUIT
POUR UN TEMPS LIMITE

LOGEMENTS A LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE

1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2

DISPONIBLES MAINTENANT

- Tout à l'électricité
- Eau chaude
- Intercom
- Raccords pour lavuse/sècheuse
- Stationnement avec prise
- Entrée de câble

PROXIMITE DES ECOLES — ARRET D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

Pour renseignements: 843-2455

COURS

"RELATIONS HUMAINES"

Quels sont les buts de ce cours?

POUR CORRIGER

- Attitude défaitiste
- Faiblesse morale
- Inconstance
- Incompréhension
- Gêne - Timidité
- Peur d'avoir peur
- Peur du ridicule
- Indécision
- Attitude négative
- Solitude - Routine

POUR ACQUERIR

- Confiance en soi
- Volonté ferme
- Persévérance - Ambition
- Détente - Repos
- Assurance - Confiance
- Sérénité
- Maîtrise de soi
- Esprit de décision
- Attitude positive
- Amitiés - Initiative

Se rendre compte que: VOULOIR C'EST POUVOIR. Analyse du comportement en vue de développer une harmonie des facultés. A combien évaluez-vous vos facultés?

Aucun engagement à signer, vous payez à la semaine.
Prix: 10 leçons à \$8 chacune.

Pour prendre connaissance de notre méthode:

DEMONSTRATION GRATUITE

QUEBEC

Jeudi le 7 sept. à 7h.30

EGLISE

ST-ALBERT-LE-GRAND

3065, 2e Avenue

Si impossible de venir le 7, venez le 14 sans obligation de votre part.

CHARLESBOURG

Lundi le 11 sept. à 7h.30

SALLE DE

L'A.G.A.M.

125 est, 80e Rue

(à côté de l'Eglise de Charlesbourg)

Si impossible de venir le 11, venez le 18 sans obligation de votre part.

INSTITUT DE CULTURE PERSONNELLE DU QUEBEC INC.

242, rue Lafayette, Ville Laval, (Qué.)

Institut detenant un permis du ministère de l'Education. Re: Culture personnelle - Permis no 389607

CERTIFICAT DE CULTURE PERSONNELLE REMIS A LA FIN DU COURS.

Aucune n'est plus faible.




Médailon Ultra Douce

25 Cigarettes King Size

Avg. Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg.

PREPAREZ VOTRE PELOUSE DES MAINTENANT POUR 1979, POUR OBTENIR LA PLUS BELLE PELOUSE DE VOTRE VOISINAGE

AGRO

SERVICE DE PELOUSE

2 1/2

PAR PIED CARRÉ MIN. 4000 P.C.

ESTIMATION GRATUITE

ENTRETIEN DU GAZON

- Application de l'engrais chimique
- Traitement contre les fungus
- Contrôle des insectes nuisibles
- Contrôle des mauvaises herbes
- Aération du gazon
- Roulement du gazon
- Ensemencement du gazon (1 lb par 1000 p.c.)

Service de Pulvérisation AUTOMNE

Fertilisation finale pour renforcer les racines en préparation pour la gèle de l'hiver. Contrôle des mauvaises herbes de l'automne.

PRINTEMPS

Application de l'engrais pour un verdoyant rapide et une alimentation de longue durée. Contrôle des mauvaises herbes.

ETE

Fertilisant pour fortifier le gazon contre la chaleur et les sécheresses estivales. Elimination des mauvaises herbes de l'été.

Appelez en tout temps: jour et nuit, incluant dimanche 522-2207

PROGRAMME COMPLET

5 1/2

PAR PIED CARRÉ MIN. 4000 P.C.

AUTOMNE

- Application de l'engrais chimique
- Traitement contre les fungus
- Ensemencement du gazon (1 lb par 1000 P.C.)
- Aération du gazon
- Roulement du gazon

PRINTEMPS

- Application de l'engrais chimique
- Contrôle des mauvaises herbes
- Contrôle des insectes nuisibles
- Aération du gazon
- Roulement du gazon

ETE

- Application de l'engrais chimique
- Traitement contre les fungus
- Contrôle des insectes nuisibles
- Contrôle des mauvaises herbes
- Aération du gazon

AGRO

SERVICE DE PELOUSE

POUR UN JARDIN PLUS EN SANTÉ

FIEZ-VOUS A DES EXPERTS

21, Carré Mauger, Neufchâtel, Qué. 522-2207

dans le sens du poil par pierre mathieu

Gratis: neuf leçons pour dresser votre chien



Robert Caciuc, maître d'œuvre de ce cours de dressage.

A compter de samedi prochain, la chronique "Dans le sens du poil" vous offrira une série de neuf leçons qui vous permettront de vous initier aux techniques utilisées dans le dressage d'un chien à l'obéissance.

Cette série sera réalisée en collaboration avec la Société protectrice des animaux de Québec (SPA Québec) et le Club de dressage de chiens Cap-Diamant (CDCD).

Les leçons vous exposeront brièvement les exercices tels qu'enseignés dans les cours de dressage offerts par le CDCD.

A la fin de ces leçons, la SPA Québec décernera un certificat de "bon citoyen" à tout chien qui pourra exécuter ces exercices de façon satisfaisante devant un membre du CDCD, lors de rencontres prévues à cette fin.

Le CDCD offrira gratuitement un cours complet de dressage aux trois équipes (maître et chien) qui obtiendront les pointages les plus élevés lors de ce test de performance. Les personnes désirant concourir

pour ces prix devront s'inscrire en écrivant à: Directeur de l'éducation populaire, SPA Québec SPCA, 35, Verdun, Québec 8, G1N 3N4.

De plus, la SPA Québec fera parvenir gratuitement un exemplaire du manuel "Le guide du chien", publié par la compagnie Ralston Purina du Canada Ltée, à toute personne qui en fera la demande par écrit à l'adresse ci-haut mentionnée. (Le manuel est également disponible en anglais.)

La SPA Québec et le CDCD sont

des organismes qui favorisent la diffusion de l'information concernant les animaux. Ils sont d'avis que plus les gens, particulièrement les jeunes, sont renseignés concernant les relations qui peuvent exister entre le chien et son maître, moins il y aura d'animaux maltraités et de chiens errants.

Ils considèrent également que trop peu de jeunes réalisent les nombreuses heures de plaisir qu'il est possible d'obtenir lorsqu'on dresse son chien.



Les précieux collaborateurs de Robert Caciuc: Dickie, Cathy, Van et Ginette Lebel.

New York veut régler le cas des chiens mal élevés

Depuis le 1er août, à New York, tout propriétaire de chien doit obligatoirement ramasser les excréments que son compagnon pourrait laisser lors d'une promenade.

La loi prévoit des amendes allant de 25 à 100 dollars pour ceux qui ne nettoient pas les saletés en question.

Depuis lors, plusieurs chiens sont abandonnés. Leur nombre aurait doublé. Les refuges pour animaux qui offrent des services d'euthanasie reçoivent trois fois plus de candidats que d'habitude.

De façon générale, on croit que les gens se débarrassent de leurs chiens tout simplement parce qu'ils ne veulent pas ramasser les crottes!

Le malheur des uns...

Suite à la loi du 1er août, les trottoirs et les parcs de New York, qui souffraient des indécrottes publiques des meilleurs amis de l'homme, sont en train de retrouver leur propreté.

Les sceptiques étaient pourtant nombreux et assuraient que cette loi était un coup d'épée dans l'eau, et pas le coup de balai indispensable. Force leur est de constater aujourd'hui que le civisme ou la peur des amendes a donné d'heureux fruits.

Bien qu'il soit difficile d'établir des statistiques, on estime à 175 tonnes la masse d'ordures que les quelque 700,000 chiens laissent quotidiennement au gré des rues.

A Chicago

La ville de New York n'est pas la première ville américaine à faire face au problème puisque la ville de Chicago a déjà émis un règlement encore plus rigoureux il y a quelques années: non seulement le propriétaire doit-il ramasser les excréments de son chien, mais encore doit-il avoir en sa possession un "ramasse-crotte" quelconque lors de sa promenade avec lui.

En effet, n'importe quel agent de

police peut arrêter un propriétaire de chien et lui demander de prouver qu'il est en mesure de nettoyer la place publique si son copain canin se soulage. Une amende de \$10 peut lui être imposée sur-le-champ. Un montant maximum de \$200 peut lui être réclamé après plusieurs offenses.

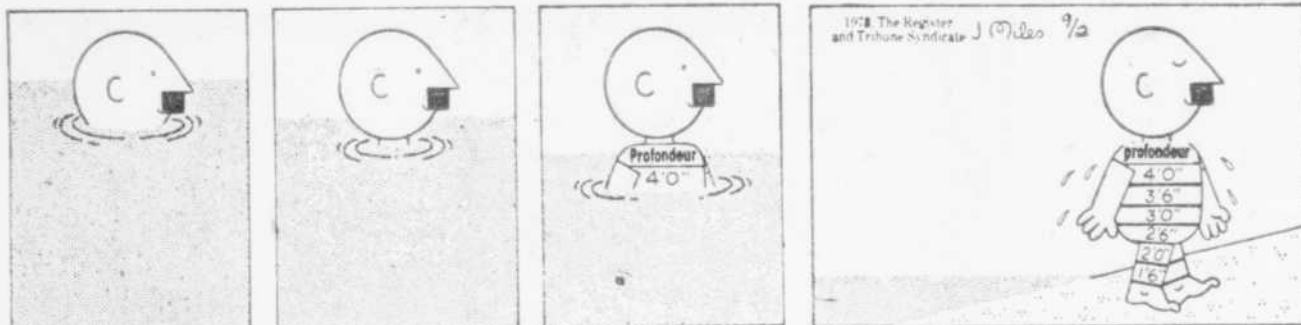
Les outils nécessaires

On commence à voir apparaître dans les super-marchés et sur les tablettes des magasins à rayons une multitude de petits appareils servant à faire disparaître les dégâts

des chiens: de la petite pelle de carton à jeter après usage, jusqu'aux appareils "luxueux" munis de roulettes.

Louise Laliberté, vétérinaire de Montréal, suggère tout bonnement d'utiliser les petits sacs de plastique (sacs à sandwich). Voici le mode d'emploi: glissez votre main droite à l'intérieur, ramassez, puis de la main gauche tournez le sac à l'envers, fermez avec l'attache et jetez le tout dans la première poubelle publique que vous rencontrez!

MONSIEUR PERKINS



PEANUTS



Dr BEAUDUC



MUTT et JEFF



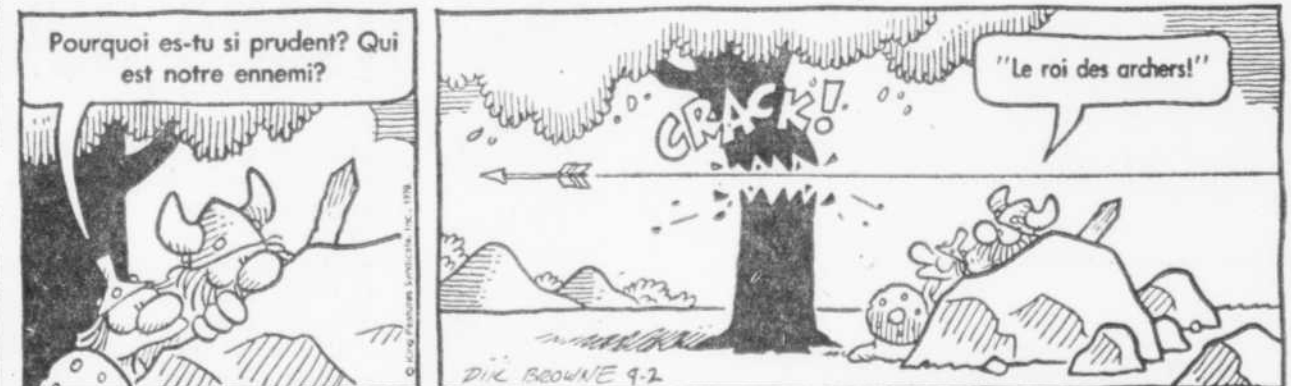
SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



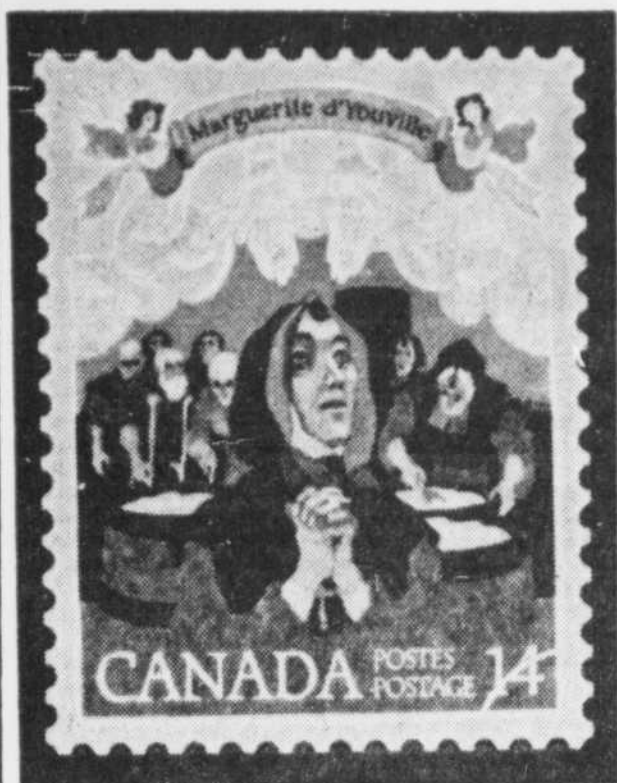
BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



philatélie



Le timbre du peintre québécois Antoine Dumas sera mis en vente le 21 septembre prochain.

Antoine Dumas dessine un second timbre

par Raymond DUBÉ

Un peintre québécois, professeur A l'université Laval, M. Antoine Dumas, est parvenu à s'insérer dans le club sélect des dessinateurs de timbres canadiens. Il y pénétra une première fois en 1976 avec le dessin d'un timbre émis en l'honneur de madame Germaine Guèvremont, auteur du roman *Le Survenant* qui fit par la suite le sujet d'une série télévisée que personne n'a oubliée. Il y accède une seconde fois avec le dessin d'un timbre consacré à la bienheureuse mère Marguerite d'Youville, la fondatrice des Soeurs de la Charité, communauté aussi connue sous le nom des Soeurs Grises.

Le timbre d'une valeur de 14 cents sera mis en vente le 21 septembre prochain, avec un mois de retard sur la date annoncée au début de l'année. Il sera tiré à 28.500.000 exemplaires. En quatre couleurs, le timbre aura des dimensions de 30 sur 36 millimètres (vertical). Le procédé d'impression est la lithographie.

Le choix de M. Dumas a été effectué à la suite d'un concours où il avait présenté cinq maquettes différentes, et, selon ce qu'il a déclaré à notre collègue Denis Masse, ce ne serait pas celle qu'il préférerait, la plaçant au quatrième rang.

Quoiqu'il en soit, il ne fait aucun doute que la mère d'Youville le sera cette fois l'objet d'un hommage qui aura moins de retentissement et sera moins discuté que cette fameuse émission télévisée qui provoqua tout un scandale il y a quelques années.

Le peintre Dumas a puisé son inspiration dans un événement de la vie de la religieuse pendant la famine qui sévit à Montréal avant la chute de la ville aux mains des Anglais en 1760. A un moment où la nourriture était introuvable il en apparut subitement sur les tables du réfectoire de la communauté et on expliqua ce fait par la foi inébranlable de la mère d'Youville en la providence divine.

Contrairement à un grand nombre de personnes célèbres du régime français, la mère d'Youville, était canadienne par la naissance. Elle était née à Varenne, en 1701. Née Dufrost de Lajemmerais, elle et les siens se trouveraient réduits à la mendicité à la mort de leur père. Par la suite, elle épousa François d'Youville qui devait à son tour, après quelques années d'un mariage malheureux, la laisser criblée de dettes avec deux enfants en bas âge.

Découragée, elle chercha refuge dans la religion. En 1737, elle fonda une petite communauté pour venir en aide aux pauvres et aux malades. Elle est bien au centre d'une controverse et nombreux sont ceux qui cherchent à la discréditer ainsi que ses collaboratrices. On les accuse de

toutes les turpitudes, en particulier d'ivrognerie, d'où leur est venu le nom de Soeurs Grises, un nom qu'elles eurent vite fait de réhabilitier.

Lorsqu'elle mourut en 1871, la congrégation avait pris son essor, un essor qui ne cessa de s'accroître avec les années.

Les Inuit

Retardée d'une semaine, l'émission de quatre timbres consacrés à la vie et à la culture des Inuit, sera lancée le 27 septembre. Elle comprendra quatre timbres de 14 cents qui auront un tirage total de 48 millions de timbres. Les timbres seront imprimés en paires. La première montrera le dessin d'une femme X pied par Pitseolak et une sculpture en stéatite d'un uniak à voile. La deuxième représentera un avion (gravure sur pierre et pochoir) et une sculpture en ivoire d'un traîneau et d'un attelage de chiens, par Abraham Kingmeatook.

Une série sur ces habitants du pays qui s'ajoute à celle de la fin de l'année dernière. Des timbres en cinq couleurs imprimés par le procédé de la lithographie, de format de 36 sur 30 millimètres (horizontal).

A la SPQ

C'est déjà septembre. C'est la rentrée. La Société philatélique du Québec, inactive depuis le début du mois de juin, prépare sa prochaine saison. Elle commencera le 20 septembre, avec la première réunion au sous-sol de l'église Saint-Charles-Garnier, à Sillery. Pour la SPQ ce sera l'occasion de célébrer au cours des prochains mois le cinquantième anniversaire de son existence. Elle entend le faire de façon grandiose et elle organise pour le début du mois de mai prochain une exposition, QUEPHILEX II, qui devrait consacrer encore plus son titre de société la plus alerte et la meilleure à l'est de Toronto. Il y aura ensuite au début de septembre 1979, une exposition de la British North America, au Château Frontenac. Deux grands événements qui mobiliseront toutes les énergies des membres de la SPQ. Ils sont au-delà de 150 et espèrent grossir encore leurs effectifs au cours des prochains douze mois.

Pour le moment on prépare la prochaine saison que l'on veut la plus vivante possible. Plusieurs idées ont été mises de l'avant afin de rendre les réunions encore plus intéressantes que par le passé et attirer de nouveaux membres.

Le dernier bulletin de la société distribué il y a une dizaine de jours donne un compte rendu de la visite des membres à l'exposition internationale de Toronto (Capex) au début de juin, où M. Guy des Rivières a mérité une médaille d'or pour sa présentation "Le système d'enregistrement au Canada et les money letters (1862-1893)".

Effets négatifs du taux du salaire minimum sur l'économie québécoise

(PC) — Parce qu'il est très élevé au Québec par rapport à l'Ontario ou aux États-Unis, le taux de salaire minimum a plusieurs effets négatifs sur l'économie québécoise, révèle une étude commandée récemment par la Commission du salaire minimum.

Ces conséquences néfastes seraient:

- une augmentation du taux de chômage, surtout chez les jeunes;
- une hausse des prix à la consommation;
- un effet négatif sur la rentabilité de certaines entreprises des secteurs "mous" de l'économie, de l'hôtellerie et de la restauration;

— une hausse équivalente des prestations d'assurance-chômage.

L'étude, menée par l'économiste Pierre Fortin de l'université Laval, est elle-même cependant sujette à caution et son texte de présentation souligne "la difficulté de mesurer la pertinence des conclusions avec certitude".

Fortin, le taux du salaire minimum au Québec créerait entre 25.000 et 42.000 chômeurs, principalement chez les femmes et les jeunes.

Une hausse de 10 pour 100 du salaire minimum par rapport au salaire moyen créerait entre 18.000 et 30.000 chômeurs additionnels dans les deux catégories de travailleurs concernées.

Ces chiffres sont attribuables au fait qu'une compagnie employant beaucoup de personnel payé au salaire minimum réagira à toute hausse en congédiant des travailleurs.

De plus, le prix des produits vendus par une industrie augmentent pour le consommateur lorsque le salaire minimum est haussé pour les employés oeuvrant dans l'entreprise.

Malgré ces effets négatifs, l'économiste Fortin recommande non pas l'abolition du salaire minimum, mais l'institution d'un revenu familial garanti.

Mise en garde contre la politisation de la fonction publique

(PC) — Il faut éviter de politiser la fonction publique.

C'est en tout cas la mise en garde servie aux hommes politiques et aux fonctionnaires par le président du mouvement coopératif Desjardins, M. Alfred Rouleau, qui prenait la parole hier devant l'Institut d'administration publique du Canada en congrès à Québec.

M. Rouleau a dit avoir observé cette tendance de

puis quelques années déjà au Québec, au Canada et dans les démocraties occidentales.

"La fonction publique et ceux qui occupent des postes responsables doivent opérer avec neutralité et objectivité," a déclaré le président du groupe Desjardins, reconnaissant toutefois qu'il n'est pas facile de concilier les intérêts et la bonne gestion des affaires publiques avec les points de vue des hommes élus.

Les résultats de l'étude ont néanmoins influencé la décision du Conseil des ministres de bloquer pour quelque temps l'indexation du salaire minimum au Québec, indexation originellement prévue à tous les six mois.

L'étude de M. Fortin suggère que le salaire minimum soit porté au Québec de \$3,27 à \$3,40 le premier janvier 1979, afin qu'il soit rattrapé par la moyenne pondérée de celui de l'Ontario et des États-Unis.

Le cabinet des ministres a décidé cependant de ne pas suivre à la lettre cette recommandation de M. Fortin puisque le taux du salaire minimum atteindra \$3,47 le premier avril 1979.

Chômeurs

Selon les chiffres de M.

OLYMPIQUE DE MOSCOU
Monnaie or ou argent maintenant en vente

ACHETONS - VENDONS monnaies timbres

Très grand choix de timbres neufs et usagés. Aussi (Plate Block).

10% escompte sur timbre usagé

Monnaie demandée 1966 et moins

.10¢ payons .20¢
.25¢ payons .50¢
.50¢ payons 1.00

1967 — 68
ARGENT 15%

BOUTIQUE MONAIOIR
Centre d'achats Jadis
5666, 3e Avenue Ouest
Charlesbourg
628-9101

COURS DE TONTE CANINE

DEBUTANT LES
30 OCT. '78
et
29 JANV. '79

DEMANDEZ
NOTRE BROCHURE

ECOLE DE TONTE CANINE DE MONTREAL LTEE
9996, RUE LAJEUNESSE, MTL H3L 2E1
TEL.: (514) 382-8762

FÉLICITATIONS!

Pour un si beau palmarès aux Jeux du Commonwealth: le 1er rang avec un éventail de 109 médailles, dont le record de 45 médailles d'or!
Nous sommes vraiment fiers.

Fiers de ces jeunes athlètes canadiens, fiers de ce souffle qui a stimulé l'ensemble du pays, fiers aussi de ce soutien que nous avons apporté à la plus importante équipe du Canada à se produire dans le cadre de ces jeux.



Loto Canada

Pour aider les jeunes athlètes canadiens à atteindre des niveaux d'excellence insoupçonnés.

l'économie

Le plus petit fabricant québécois de vin mise beaucoup sur la vente en épicerie

par Marc LESTAGE

La compagnie de vin Julac Inc. de Dolbeau au Lac-Saint-Jean mise beaucoup sur l'introduction des vins en épicerie, au cours des prochaines semaines, pour dépasser le cap des 60,000 gallons de vente par année qui lui permettra de consolider ses opérations.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'apéritif à base de bleuets Dubleuet sera le seul "apéro" mis en vente libre à la suite de la promulgation de la vente de vins dans les épiceries, à compter du 18 septembre prochain.

Cette décision a été longue à venir toutefois, puisque la Société des alcools du Québec y était réticente, selon les informations du SOLEIL. Selon les informations transmises à date, environ 30 vins différents seront en étalage à l'épicerie, dont une dizaine mis en bouteille par la SAQ et deux de chacun des fabricants québécois.

Jusqu'à tout récemment, il n'était pas question d'inclure les vins apéritifs dans les présentoirs qui seront remis aux épiceries. C'est à la suite de nombreuses représentations qui ont été bien sûr appuyées par le ministère de l'Agriculture du Québec que le vin de bleuet apéritif Dubleuet a finalement été agréé.

De l'avis de plusieurs, dont M. Léo-Jacques Marquis, le sous-ministre adjoint à l'agriculture chargé de la commercialisation, il aurait été "indécemment" que le seul vin québécois fabriqué entièrement à partir d'un produit agricole du Québec ait été exclu de la vente en épicerie.

Julac Inc.

Pour les administrateurs de la compagnie Julac Inc. en production depuis 1976, cette décision vient à point, puisqu'elle arrive juste à la fin de la période d'implantation de ce nouveau produit.

Lancé un peu timidement en 1975, l'apéro Dubleuet a été appuyé d'une importante campagne publicitaire au

cours des deux dernières années et il s'est acquis une place enviable sur le marché. La production de l'usine de Dolbeau, l'année dernière, a été d'un peu plus de 50,000 gallons pour un chiffre d'affaires de près d'un quart de million.

Cette production est assurée à partir d'environ un million de livres de bleuets, soit presque le quart de toute la production du Québec en 1978. L'usine compte sept techniciens chimistes qui veillent à la production. Julac Inc. embauche une main d'œuvre temporaire d'une cinquantaine de personnes durant la saison d'entreposage du bleuet et de l'embouteillage du vin.

Au chapitre des ventes, le vin Dubleuet a été introduit dans tous les magasins de la SAQ, il y a deux ans, et les opérations de ventes et de promotion sont assurées par la Distillerie Melville Inc. de Laval, au terme d'un accord commercial.

Réorganisation

L'entreprise a été quelque peu réorganisée au début de 1978 à la suite du départ de M. Jean-Paul Binet du poste de directeur général et son remplacement par un industriel du milieu, M. Maurice Darveau, ex-propriétaire d'une importante scierie de Saint-Thomas d'Acadie achetée depuis par la Compagnie Donohue Ltée. Pour sa part, M. Jean-Paul Binet avait été un des fondateurs de la compagnie Julac, voire son principal artisan à titre de commissaire industriel de la ville de Dolbeau.

Expansion

Selon le nouveau directeur général, M. Maurice Darveau, la principale erreur actuellement serait sans doute de se reposer sur ce qui existe déjà.

"Notre entreprise a connu un bon départ, mais elle s'engage présentement dans une période qui peut bien prendre l'allure d'une crise de croissance", raconte M. Darveau.

La vente du vin dans les épiceries

représente une excellente opportunité, mais elle risque aussi d'être très exigeante pour la petite compagnie. "Nous devons desservir 7,000 nouveaux points de vente, comparativement à un peu plus que 300 jusqu'à date, rappelle l'administrateur.

De plus, il faut compter que, si chaque nouveau point de vente écoule au moins une bouteille d'apéro par

semaine, cela signifie que la production de l'usine de Dolbeau devra doubler. "Il est bien possible que nous ne vendions pas autant parce que le nombre des consommateurs n'augmentera pas autant, mais nous devons tout prévoir, y compris des ventes nouvelles deux fois plus fortes qu'actuellement."

En terme de production, l'usine peut satisfaire à ses besoins puisque les

bassins permettent une production théorique de 200,000 gallons par année.

En ce qui concerne les approvisionnements en bleuets congelés, Julac Inc. a trouvé dans la région tout ce qu'il lui faut jusqu'à présent et elle a déjà établi des contacts avec l'étranger, particulièrement le Maine, pour satisfaire ses besoins nouveaux, si cela est utile en cours d'année, explique M. Darveau.

Cet ensemble de nouvelles données forcent présentement les administrateurs de la compagnie à réviser leur position avec l'aide d'un groupe de spécialistes en gestion d'entreprise et en mise en marché, qui doivent produire un rapport d'ici quelques mois.

Concurrence

Au chapitre de la concurrence, il est bien évident d'autre part que le Dubleuet sera nettement privilégié du fait qu'il offrira le seul vin apéritif en épicerie cet automne, à moins d'un revirement à la SAQ.

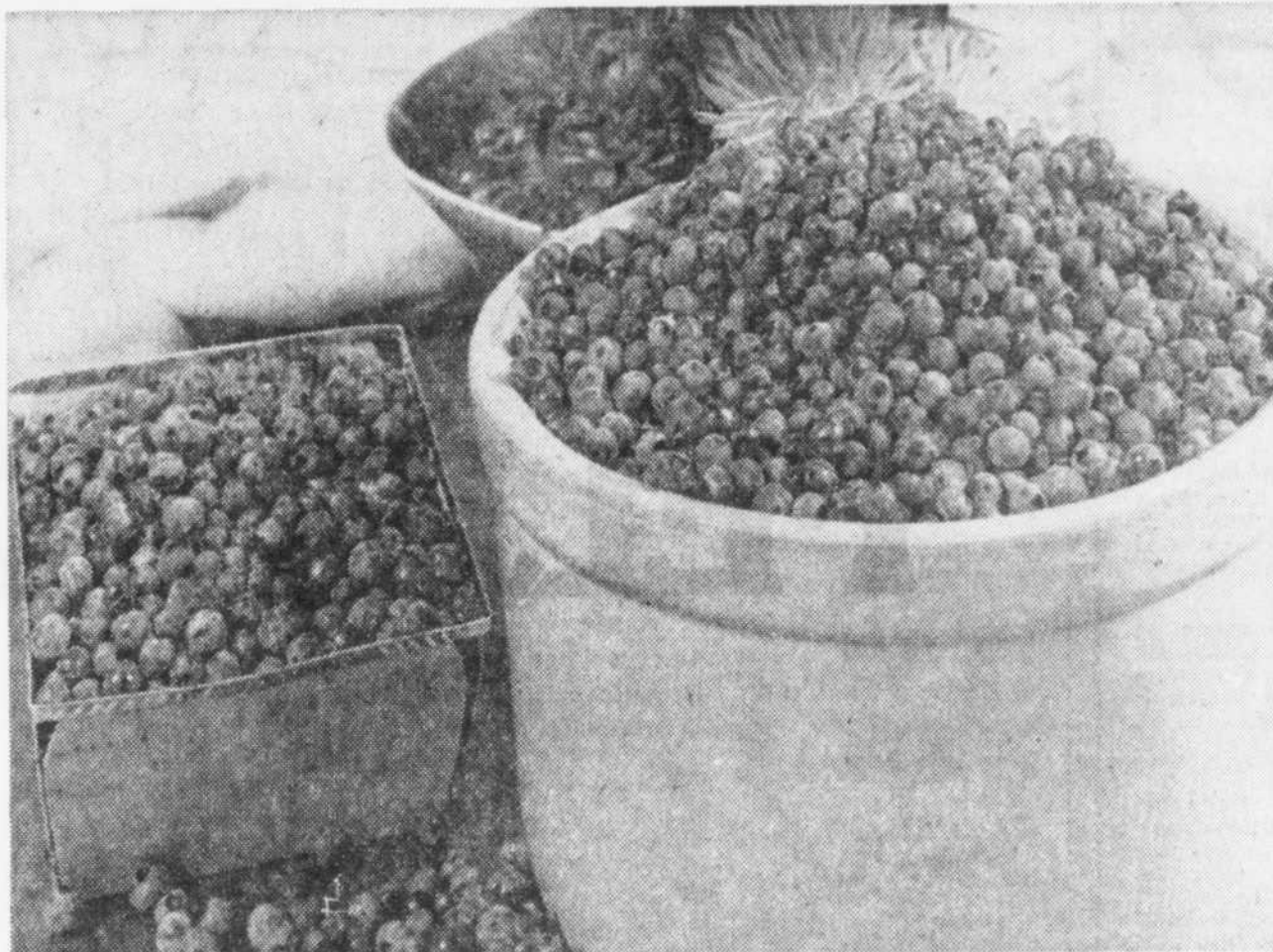
Quant à savoir à quel prix la bouteille du Dubleuet sera offerte, il est un peu tôt. Actuellement, le vin de bleuet se vend \$3.95 la bouteille, soit un peu moins que son principal concurrent le Dubonnet qui se vend \$4.45 la bouteille.

SAQ

Soulignons enfin que la Société des alcools du Québec a réduit de 15 pour 100 la marge bénéficiaire qu'elle prend sur les produits fabriqués au Québec dans le cas de l'apéritif Dubleuet afin de lui permettre d'établir un prix de vente qui soit vraiment compétitif avec les marques européennes d'apéro.

La SAQ prélève habituellement une "commission" de 93 pour 100 sur toutes les bouteilles vendues dans ses magasins. Dans le cas du Dubleuet, cette marge n'est que de 74 pour 100 ce qui est encore beaucoup, selon M. Maurice Darveau, "si l'on considère que l'Ontario Liquor Board pratique une politique encore plus protectionniste à l'endroit des produits fabriqués entièrement à partir d'un produit agricole ontarien en ne prélevant que 45 pour 100 de commission".

Cette marge bénéficiaire, plus les taxes d'accises fédérales et provinciales de 12 et 8 pour 100 sont responsables du prix de vente au détail de \$3.95 pour une bouteille de Dubleuet. La compagnie Julac pour sa part touche un peu plus que \$1.50 par bouteille pour son produit.



Les bleuets du Lac-Saint-Jean n'ont pas changé. Les hommes ont cependant appris à les domestiquer un peu et à en tirer un peu plus de douceurs...

Les bleuets sauvages en voie d'être civilisés

La dernière saison de récolte du bleuet s'est terminée dans une espèce de tête à queue un peu prévisible, hier, alors que les principaux acheteurs ont fermé leurs comptoirs à la suite d'une nouvelle gelée qui a passablement endommagé les fruits qui restaient sur les plants.

Les industriels ont été un peu pris de court par ce soubresaut de la nature puisque la demande semblait très bonne sur le marché, cet été, et que la production cueillie à date représentait à peine un peu plus que 50 pour 100 de ce qui avait été acheté l'année dernière, selon M. Maurice

Darveau, directeur général de la maison Julac Inc. de Dolbeau.

Pour les cueilleurs, cette situation comporte également des avantages parce que les prix payés ont été beaucoup plus élevés qu'à la normale (30 cents) puisqu'ils ont régulièrement oscillé entre 35 et près de 60 cents la livre au cours de la dernière récolte.

Autre facteur important, on note cette année qu'une part très importante de la production est venue des bleuettières plutôt que de la forêt publique. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est bordée au nord par le plus important bassin de forêt facilement accessible du Québec et c'est dans cet immense jardin que traditionnellement l'on tire la "manne bleue".

Depuis une vingtaine d'an-

nées cependant, le ministère de l'Agriculture a investi plusieurs millions de dollars dans l'aménagement de 19 bleuettières au Saguenay-Lac-Saint-Jean et trois en Abitibi.

Pas moins de 34,000 acres ont ainsi été aménagés avec plus ou moins de succès entre 1960 et 1973 à cause principalement d'un manque d'expérience qui a provoqué des erreurs coûteuses.

Ainsi, on a constaté mais trop tard que les bleuettières avaient été trop boisées et qu'il était essentiel d'installer des ruches pour y retrouver les insectes pollinisateurs essentiels qui étaient partis avec les arbres.

De même, l'apparition de certaines mauvaises herbes a été difficile à contrôler parce que le produit approprié n'était pas connu ou que les

méthodes d'épandage d'herbicides traditionnels étaient inappropriées.

La technique du brûlage a également été expérimentée récemment avant que le dosage soit à point. On sait que les bleuets prolifèrent dans les anciens "brûlés". Lorsque les hommes ont entrepris de brûler eux-mêmes la forêt pour y favoriser la pousse des bleuets, il n'existait pas de normes précises pour régir ces traitements.

Améliorations

Cet apprentissage a été difficile, mais il commence à donner des résultats intéressants. Les bleuettières aménagées par le ministère sont maintenant louées à des syndicats qui bénéficient des programmes de subventions pour apporter les améliorations qui s'imposent.

C'est ainsi que, lors de la dernière récolte, environ 40 pour 100 de toute la production enregistrée provenait des bleuettières "domestiquées", selon des chiffres de la Fédération des producteurs de bleuets.

En contrepartie, on note que le problème de recrutement de la main-d'œuvre est plus facile à solutionner sur les bleuettières toutes situées près des villages. La production à l'acre doit atteindre plus de 500 livres théoriquement alors qu'on se contentait jadis d'une centaine de livres.

Il ne fait maintenant plus de doute que le développement des bleuettières doit se poursuivre intensément, selon M. Maurice Darveau de la maison Julac Inc., qui possède sa

propre bleuettière à Sainte-Marguerite-Marie.

Cette entreprise d'ailleurs fait figure de pionnier dans ce domaine l'année dernière, en recourant aux services de deux spécialistes de l'Etat du Maine pour se faire conseiller quant à l'aménagement du territoire.

"Notre production devrait excéder les 800 livres à l'acre sur une bonne partie de notre bleuettière l'an prochain, affirme M. Darveau. Julac Inc. vient d'ailleurs de louer une demande auprès du ministère des Terres et Forêts pour qu'on lui loue un nouveau territoire afin de pousser cette expérience de façon à accroître le degré de suffisance de Julac Inc.

Achats

Les trois principaux acheteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont la compagnie Julac, de Dolbeau, les Aliments QB et M. Jean Eudes Senneville de Saint-Félicien.

Il y a à peine trois ans, presque tous les bleuets du Lac-Saint-Jean étaient vendus par l'intermédiaire des deux courtiers établis à Saint-Félicien et qui sont les principaux fournisseurs de la puissante compagnie américaine de garniture à tartes Mrs. Smith. Julac Inc. est née en 1976 de façon définitive et, depuis lors, les trois principaux acheteurs achètent des quantités à peu près équivalentes de bleuets.

L'usine de congélation des bleuets se découvre une nouvelle vocation

L'expérience des dernières années tend de plus en plus à démontrer que l'usine de congélation des bleuets de Saint-Bruno au Lac-Saint-Jean devra être mise au service de tous les secteurs de la distribution alimentaire afin de devenir vraiment rentable.

Cette usine, construite en 1966, a été reprise en charge par le ministère de l'Agriculture du Québec après avoir été louée de 1967 à 1972.

Le principal utilisateur de ces installations a été la compagnie américaine Jasper and Wyman du Maine, que le ministère avait fait "client privilégié" en signant un bail à long terme, en 1973.

Depuis 78, l'usine de congélation de Saint-Bruno est utilisée par la compagnie de vin Julac Inc. de Dolbeau et par la Fédération des producteurs de bleuets (UPA), à la suite d'une campagne qui permet de diriger des bleuets frais vers le marché de Montréal. Wyman demeure néan-

moins le principal utilisateur de l'usine de Saint-Bruno.

L'usine de congélation a traité entre 2 et 3,5 millions de livres de bleuets au cours de chaque campagne (trois semaines) entre 1972 et 1976, ce qui lui a permis d'utiliser son équipement dans des proportions variant de 67 à 98 pour 100.

Cette courte saison de récolte n'est évidemment pas suffisante pour justifier un investissement aussi important et il en est d'ailleurs résulté des déficits consécutifs de près de \$200,000 depuis cinq ans.

Rentabiliser

C'est afin d'augmenter la rentabilité de cette installation que le ministère a fait accroître la capacité de l'usine et ajouté des lignes d'emballage diverses et un couloir de réfrigération accéléré qui a permis d'y entreposer différents produits alimentaires, dont 500,000 livres par année de pâte de pain, 300,000 livres de viande fraîche, de la crème

glacée et d'autres produits dont 300,000 livres de rutabaga et 200,000 livres de pommes de terre, sous différentes températures, au cours des trois dernières années.

Ces initiatives qui résultaient bien plus d'un effort pour "utiliser" la capacité d'entreposage de l'édifice que d'une véritable politique de rationalisation de l'équipement appuyée par l'Etat, a néanmoins permis de faire ressortir la polyvalence et le rôle important que cette usine pourrait jouer dans le développement de l'industrie agro-alimentaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

On estime au ministère de l'Agriculture que cette usine doit permettre de satisfaire aux besoins de la région en matière de congélation et d'entreposage et on va jusqu'à préciser qu'il serait logique d'en confier l'administration à une entreprise qui pourrait la rentabiliser davantage, telle la Société québécoise d'initiative agro-alimentaire (SOQUIA).

Agents Associés

(HOMMES ou FEMMES)

Notre service de rencontres, le plus important au Québec, ouvre de nouveaux territoires dont un dans votre région.

Nous cherchons une personne ou un couple qui désire posséder son commerce et rendre service à la société tout en faisant de l'argent.

Ce travail pourrait être idéal pour une personne ayant certaines connaissances en psychologie ou en relations humaines.

La personne choisie devra habiter la région et avoir une très bonne réputation. Possibilité de revenu dépassant la moyenne dès le début.

Un montant nominal est requis pour frais de franchise. Personne sérieuse écrire ou téléphoner au:

Directeur Régional
Agence de Rencontres (Privée)
50 ouest, Crémazie, suite 505 Mtl. P.Q.
1-514-382-6343

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

9 1/2 %

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 5 ans.

Québec: 1135 Chemin St-Louis (418) 681-0277
(M. Jacques Arseneault)

• Halifax • Montréal • Ottawa • Toronto • Kitchener • London
• Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary
• Vancouver • White Rock • Vancouver • Victoria

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

Dirigeants d'entreprises

La BFD peut-elle vous aider?

- Aide financière
- Gestion-Conseil
- Formation de gestion
- Information sur les programmes gouvernementaux disponibles

Mercredi 6 septembre
RÉGION de
STE-MARIE (Bce)

Mlle Françoise Alary
sera au Centre de la Main-d'Ouvre du Canada de Ste-Marie; prendre rendez-vous à 387-2916 (ou à Québec 681-6341).

Jeudi 7 septembre
RÉGION de
ST-RAYMOND

M. Pierre Pinard
sera à l'Hôtel de Ville de St-Raymond; prendre rendez-vous à 337-2202 (ou à Québec 681-6341).

Vous avez besoin de fonds pour la mise sur pied, la modernisation et l'expansion de votre entreprise et vous ne pouvez vous les procurer ailleurs à des conditions raisonnables? Notre représentant se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.



BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC NOS BUREAUX AUX HEURES D'AFFAIRES

QUÉBEC — 925, Chemin St-Louis, G1S 1C1 (681-6341)
LÉVIS — 113 ouest, St-Georges, G6V 4L2 (837-0282)

EPICIERS UNIS INC.



M. FERNAND OUELLET

Poursuivant leur expansion dans le Québec, LES EPICIERS UNIS INC., sont heureux d'annoncer qu'ils ont conclu avec monsieur Fernand Ouellet et son groupe Multi Gestion F. O. Inc., une entente qui facilitera l'implantation des supermarchés dans les centres commerciaux.

Monsieur Fernand Ouellet, a plus de dix-huit (18) ans d'expérience dans ce domaine. Il a été à l'emploi de centres majeurs à Québec et est familiarisé avec toutes les phases de leur établissement.

Le groupe Multi Gestion F. O. Inc. conseillera LES EPICIERS UNIS INC. dans les domaines suivants: choix de site, étude de rentabilité, négociation de baux etc... Monsieur Ouellet agira également comme consultant auprès du bureau de Direction des EPICIERS UNIS INC.

Comme résultat pratique de cette entente conclue il y a à peine quelques semaines, notre supermarché "Casino" sera présent, avec une superficie de 21.000 pieds carrés, dans un centre commercial à La Tuque avec le grand magasin à rayons "La Baie".

Un acheteur mystérieux acquiert 10 pour 100 d'Abitibi

Un acheteur mystérieux détient présentement 600.000 actions d'Abitibi Paper, soit 10 pour 100 du capital-actions de la compagnie de papier, ce qui en ferait en même temps l'actionnaire principal de la compagnie. Hier, 409.350 actions ont été changées de mains à la Bourse de Toronto. Jusqu'à avant-hier, aucun actionnaire n'avait plus de 5 pour 100 du capital-actions de la compagnie.

Ces actions ont été achetées par l'intermédiaire d'un courtier torontois, la maison Thomson Kernaghan Ltd dont un porte-parole s'est refusé à dévoiler l'identité de l'acheteur des titres d'Abitibi, se bornant à dire qu'il s'agissait d'un Canadien et qu'il n'était pas jusque-là associé à une société papetière.

Des rumeurs veulent toutefois que Power Corporation, qui contrôle déjà Consolidated

Bathurst, soit intéressée par Abitibi, laquelle contrôle Price à 54 pour 100; l'association fait du groupe Abitibi-Price le plus grand producteur mondial de papier journal. D'autre part, Investors Group, qui contrôle Power Corp., est déjà un actionnaire important d'Abitibi.

Rappelons enfin que la Consol avait déjà essayé de prendre le contrôle de Price au moment de l'intervention d'Abitibi et que M. Paul Desmarais, président de Power, avait alors lancé: "Si Abitibi achète Price, eh bien, nous achèterons Abitibi!" Mais personne n'a jamais su si M. Desmarais blaguait vraiment.

L'Institut canadien des Évaluateurs

Suite à la réunion annuelle au cours de laquelle un nouveau bureau de direction a été élu, le Chapitre de Québec tient à remercier chaleureusement le président sortant, M. Donald Michaud, Directeur de la région de Québec à l'Office du Crédit agricole, pour son dévouement et sa précieuse collaboration au cours du dernier exercice. M. Michaud cumule désormais les fonctions de Délégué national auprès de l'Institut national pour le Chapitre de Québec.

Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier notre délégué national sortant, M. Jules Landry A.A.C.I., pour la somme de travail qu'il a consacrée depuis 15 ans à la cause de l'évaluation tant au Chapitre de Québec qu'à celui de Sherbrooke.

M. Martin Durand, le nouveau président élu, cumule les fonctions de Chef évaluateur au sein du Service de l'Évaluation de la Communauté urbaine de Québec.

ACTIVITÉ SPÉCIALE

Dans le cadre de ses dîners mensuels, l'Institut canadien des Évaluateurs, Chapitre de Québec, recevra le vendredi 8 septembre au Motel Neptune la visite des membres de l'exécutif national. Notre conférencier invité sera M. Gerald Leblanc, haut fonctionnaire à la direction de l'évaluation du ministère des Affaires municipales, qui nous entretiendra des "Besoins de formation pour l'évaluateur".

Les professionnels et étudiants non membres de l'Institut canadien des Évaluateurs désireux d'assister à cette conférence devront contacter M. Alain Picard avant le 7 septembre au numéro 681-4131.

Epiciers unis s'installe à La Tuque

Pour la première fois de son histoire, Epiciers unis Inc. de Québec vient de se joindre à un grand nom du commerce de détail, soit La Baie, dans le futur centre commercial qui sera construit à La Tuque. Epiciers unis aura en effet un supermarché Casino de 21.000 pieds dans le centre d'achats que Toulon Construction Ltee construira au coût de \$5 millions dans cette ville de la haute Mauricie, alors que La Baie y occupera une surface de 40.000 pieds. Epiciers unis exploite une quarantaine de magasins d'alimentation Casino en sus de ses activités de grossiste.

NOMINATIONS A L'INSTITUT CANADIEN DES ÉVALUATEURS

M. Donald Michaud A.A.C.I.
Le président sortantM. Martin Durand A.A.C.I.
Le nouveau président

Lors de son assemblée annuelle, l'Institut Canadien des Évaluateurs, Chapitre de Québec, a élu son bureau de direction pour l'année 1978-79: président: M. Martin Durand A.A.C.I., vice-président: M. Michel Faguy A.A.C.I., trésorier: M. Claude Tessier, secrétaire: M. Serge Gingras A.A.C.I. Les responsables des différents comités sont: pour les réunions et conférences: M. Alain Picard, éducation: Mme Madeleine Lynch, publicité: N. Roger Paquet, crédits d'expérience: M. Carmin Genest, activités spéciales: M. Adrien Garneau, et les autres directeurs sont Messieurs Jean Gauvin et Gaétan Gagné.

(A.N.S.)

le dollar

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé, hier, en baisse de 9-100 et cotait \$1.1495 par rapport à la devise canadienne. Le livre sterling a gagné 1 31-100 et valait \$2.2489.

A New York le dollar canadien a monté de 3-50 à \$0.8699 et la livre a progressé de 13-10 à \$1.9565.

Prêts hypothécaires: une partie de vos intérêts pourrait être déductible

Si vous êtes le propriétaire d'une maison, vous pouvez en tout temps utiliser votre propriété comme garantie collatérale pour obtenir un emprunt aux fins de gagner un revenu tiré d'un bien ou d'une entreprise et vous pouvez à ce moment-là déduire vos frais d'emprunt pour les fins de l'impôt.

Vous pouvez avoir une hypothèque de \$20.000 et obtenir un prêt additionnel de \$5.000 en utilisant votre maison comme rampe d'investissement. En pareil cas, le montant de votre dette sera augmenté de \$5.000, mais vous ne pourrez déduire les intérêts que sur le montant qui va servir réellement à produire un revenu; car vous ne pouvez déduire les intérêts sur votre hypothèque originale, à moins qu'il ne s'agisse d'une propriété à revenus. Aux yeux du fisc, deux prêts distincts ont été

sens de la loi de l'impôt, le prêt hypothécaire qui vous a été accordé pour en financer l'acquisition n'est pas admissible comme dépense déductible pour les fins de l'impôt. Mais, si vous utilisez votre maison comme garantie pour obtenir un emprunt et que vous placez ensuite cet argent, les intérêts hypothécaires deviennent déductibles. Dans ce cas, vous n'avez pas sollicité les fonds pour acquérir votre maison, mais plutôt pour vous permettre de faire un investissement. En fait, si les intérêts hypothécaires sont déductibles, c'est que l'argent obtenu sert à financer des investissements producteurs de revenus.

Vous devez cependant fournir la preuve que l'argent emprunté est utilisé pour tirer un revenu d'un bien ou d'une entreprise, car autrement vous pourriez avoir des ennuis avec le fisc.

Un exemple

Supposons que vous avez une hypothèque de \$50.000 sur votre maison, que votre dette soit remboursable dans cinq ans et que vous investissiez chaque année une somme de \$4.000 dans un régime enregistré d'épargne-retraite à même vos fonds disponibles.

Pour obtenir les résultats désirés, vous devez placer vos fonds disponibles (\$4.000 par année) dans un dépôt à terme et solliciter un emprunt bancaire d'un montant identique pour assurer vos contributions annuelles à votre régime enregistré d'épargne-retraite.

À la fin de la période de cinq ans, vous aurez encore votre hypothèque de \$50.000 (si vous ignorez vos paiements mensuels) et vous aurez accumulé un montant de \$20.000 dans votre REER (intérêts non compris évidemment). Même si vous devez à la banque un montant de \$20.000, vous avez quand même une somme semblable disponible dans votre dépôt à terme. Rappelez-vous que si la banque vous a avancé des fonds, c'est pour vous permettre de contribuer à votre régime enregistré d'épargne-retraite et vos frais financiers sont déductibles de votre revenu.

Lorsque votre hypothèque arrive échéance, vous utilisez l'argent de votre dépôt à terme (un montant de \$20.000 sans compter l'intérêt) pour réduire votre dette hypothécaire. Le

produit de votre dépôt à terme ne doit pas servir à rembourser votre emprunt bancaire.

Point important

Vous renouvelez ensuite votre hypothèque pour un montant de \$50.000 et la somme de \$20.000 que vous retirez (rapB pelez-vous que vous avez abaissé précédemment votre hypothèque à \$30.000) sert à rembourser votre emprunt à la banque. Et parce qu'il s'agit du remboursement d'un prêt sur lequel l'intérêt était déductible, on peut dire que l'intérêt sur une portion de votre hypothèque devient maintenant déductible.

Comme vous pouvez le constater, vous êtes exactement dans la même situation que si vous aviez utilisé votre argent liquide pour effectuer vos contributions à votre REER. Vous avez acquitté votre dette à la banque et ce qui est tout aussi important, les deux cinquièmes (\$20.000/\$50.000) du montant des intérêts sur votre dette hypothécaire sont maintenant déductibles.

Vous pouvez ensuite répéter les mêmes gestes que ceux que vous avez faits durant cette période de cinq ans et, éventuellement, tous les intérêts sur votre hypothèque deviendront déductibles.

Usage restreint

L'utilisation de cette formule n'est pas tellement avantageuse pour le petit contribuable à revenus modestes dont le taux d'imposition est peu élevé. En revanche, les contribuables plus fortunés, disposant de revenus substantiels leur permettant d'investir des sommes importantes dans les dépôts à terme ou dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite et assumant des charges fiscales élevées y trouveront sans doute leur profit.

Il faut tenir compte de bien des facteurs pour déterminer l'importance des avantages à retirer: le taux d'imposition, le niveau des revenus du contribuable, le montant des fonds disponibles pour l'épargne, l'évolution des taux d'intérêt, etc. Les contribuables concernés feraient bien de consulter un avocat ou un comptable pour vérifier certains points avant d'utiliser cette formule.

marcel boutin
votre argent

négoiés, le premier pour le financement de votre habitation et le second, pour la production d'un revenu tiré d'un investissement.

Evidemment, si vous avez payé entièrement votre maison, vous aurez plus de facilités à négocier un emprunt. Par ailleurs, votre prêt coûtera moins cher, car vous donnerez votre maison déjà payée en garantie. Plus votre propriété prend de la valeur, plus votre pouvoir d'emprunt s'accroît.

Vous devez vous rappeler que vos intérêts sont déductibles lorsque l'argent que vous avez emprunté sert à tirer un revenu d'une entreprise, à tirer un revenu d'un bien ou à rembourser un emprunt existant sur lequel l'intérêt est déjà déductible. Par exemple, l'intérêt sur l'argent emprunté pour contribuer à un régime enregistré d'épargne-retraite est déductible, parce que le produit d'un REER constitue un revenu tiré d'un bien.

Plan de refinancement

Selon des experts en fiscalité, il est possible de déduire de votre revenu la totalité ou une partie des intérêts payés sur votre hypothèque. Il est bien évident que si vous avez une hypothèque de \$20.000 sur votre maison et des placements évalués à \$20.000 vous ne pouvez pas déduire les intérêts sur votre emprunt hypothécaire. Cependant, si vous utilisez vos épargnes pour rembourser votre hypothèque, et si vous refinancez votre maison pour un montant de \$20.000 en prenant bien soin de réinvestir les fonds par la suite, les intérêts sur votre hypothèque deviennent déductibles, car les dépenses engagées pour produire un revenu sont admissibles pour les fins de l'impôt.

Comme votre propre maison n'est pas considérée comme un bien susceptible de produire un revenu, au



AUDIENCES PUBLIQUES

26 et 27 SEPTEMBRE à MONTREAL, QUEBEC

COMMISSION D'ENQUÊTE DU GOUVERNEMENT DU CANADA SUR LA NÉGOCIATION SECTORIELLE
605 Guy Metro Building, 1550 Ouest, boul. de Maisonneuve, Montréal H3G 1N2, P.Q.
(514) 283-5613

Avantages et inconvénients de la NÉGOCIATION SECTORIELLE

Une commission d'enquête industrielle nommée en vertu du Code du Travail du Canada invite les parties intéressées à présenter leurs résumés et opinions sur les avantages et inconvénients de la négociation sectorielle dans certaines industries fédérales, de même que leurs points de vue sur tout empêchement, légal ou autre, à la négociation sectorielle ou à la rationalisation des unités de négociation, l'accent étant mis sur les entreprises de transport et les entreprises faisant le commerce des grains. Nous invitons les soumissions ou les exposés de la part des parties intéressées, en ce qui concerne le degré de fragmentation dans les négociations de conventions collectives, qui pourrait affecter les relations industrielles. Ces groupes ou individus qui désirent se présenter en personne devront écrire à la commission, à l'adresse indiquée ci-contre. La commission leur fera connaître l'heure et l'emplacement de l'audience.

Président: Professeur Frances Bairstow
Membre: M. Murray Dubinsky, Q.C.
Membre: M. R. C. Smith

monnaies étrangères

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises tels qu'ils sont fournis par la Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud (rand) 1.3312
Allemagne (mark) 3.7780
Arabie saoudite (rial) 3278
Australie (dollar) 1.3290
Autriche (schilling) .9805
Bahamas (dollar) 1.1460
Barbade (dollar) .5760
Belgique (franc conv.) .03700
Bermudes (dollar) 1.1460
Brésil (cruzeiro) .0654
Bulgarie (lev) 1.3290
Caraïbes (dollar) .4250
Chine (renminbi) .6840

Colombie (peso) .03262
Danemark (couronne) .2065
Espagne (peseta) .01552
Etats-Unis (dollar) 1.1318
France (franc) .2642
Grèce (drachme) .0324
Hong Kong (dollar) .2445
Hongrie (forint) .0301
Inde (roupie) .1445
Italie (lire) .001375
Jamaïque (dollar) .7260
Japon (yen) .006090
Koweït (dinar) 4.1263
Mexique (peso) .0519
Norvège (couronne) .2190
Nouvelle-Zélande (dollar) 1.2137
Pays-Bas (florin) .53540
Pologne (zloty) .0363

Les sociétés pétrolières veulent un accroissement des exportations aux E.-U.

Hier, les sociétés pétrolières ont insisté pour que l'Office national de l'énergie autorise de nouvelles exportations de gaz naturel vers les États-Unis. Elles ont fait valoir la nécessité de trouver d'autres marchés afin de réduire les excédents dont disposent actuellement les provinces de l'Ouest. Dans leurs mémoires adressés à l'Office, les sociétés déclarent qu'à défaut d'une augmentation des exportations les travaux d'exploration et de mise en valeur vont connaître un ralentissement. Dans une des plus importantes sociétés pétrolières, Gulf Canada Ltd, les nouvelles exportations contribueraient à garantir les approvisionnements destinés au pays. Les revenus provenant des exportations permettraient de maintenir les travaux d'exploration à un rythme élevé qui, à leur tour, aboutiraient à de nouveaux approvisionnements.

Corby devrait payer \$13.5 millions pour Meagher

Corby Distilleries Ltd va probablement s'emparer de Meagher's Distillery

Ltd pour le prix de \$13.5 millions le 8 septembre, si les résultats de la vérification en cours sont satisfaisants. Corby avait lancé l'offre d'acquisition mardi et, le même jour, deux sociétés l'avaient acceptée: Morgan Trust Co. et la Cie Simclair Ltee, qui détiennent 33 et 22 pour 100 respectivement dans Meagher. Corby offre de racheter les 1.387.000 actions de classe A à \$9.25 chacune, les 105.350 actions de classe B à \$1.85 l'unité et les 92.000 actions privilégiées à \$7.50 pièce.

Reed ne vend pas Dominion Colour

Les Papiers Reed Ltee a annoncé, hier, qu'elle a mis fin aux pourparlers avec un groupe désirant acheter son entreprise de pigments. Au début de l'année, Reed avait annoncé qu'elle avait entamé des négociations susceptibles d'aboutir à la vente de l'entreprise. La compagnie continuera d'exploiter l'entreprise sous le nom de Dominion Colour Division. Dominion Colour produit des pigments organiques et pigments minéraux dans deux usines situées en Ontario et les met en marché comme produits entrant dans la fabrica-

tion des peintures, des encres et des plastiques.

Garanti, blanc sur noir!

Nos dépôts garantis de 5 ans offrent plus de souplesse dans le versement des intérêts.

Nous offrons aussi d'autres taux pour les périodes allant de 30 jours à 4 ans.

Pour rencontrer un conseiller ou obtenir plus de renseignements, téléphonez-nous et demandez le poste 2000 (nous acceptons les frais d'appel).

9 1/2%
Intérêts versés annuellement
dépôt minimum \$500

9 1/4%
Intérêts versés semi-annuellement
dépôt minimum \$500

9%
Intérêts versés mensuellement
dépôt minimum \$5,000

Montréal: 909 ouest, boul. Dorchester, 866-9641
Ottawa: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Trois-Rivières: 1350, Royale, 379-7230
Québec: 1091, chemin Saint-Louis, 688-0630
Lévis: 300, Côte du Passage, 833-4450
Rivière-du-Loup: 298, boul. Thériault, 862-7286
Rimouski: 12 est, Saint-Germain, 724-4106
Sept-Îles: 690, boul. Laure, 968-1830
Chicoutimi: 494, Champs-Élysées, 549-6490
Alma: 585 ouest, Collard, 668-3391
Hull: 120, Principale, 771-3227
Ottawa: 66, Slater, 238-4900

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Institution régie par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Gage
d'un chauffage
sans problème

Gauvreau, Beaudry Ltée

Les grévistes ne croient pas à la reprise le 14

M. Gilles Marcotte, négociateur de la CSD pour les employés syndiqués de la firme Gauvreau, Beaudry Ltée de Québec, ne croit pas que les opérations de cette entreprise reprendront le 14 septembre, comme les représentants

patronaux l'ont annoncé jeudi.

Le porte-parole syndical explique qu'il attend toujours la demande du ministère de la Main-d'œuvre relativement à la nomination de l'arbitre syndical qui sera appelé à siéger sur le conseil arbitral qui tranchera ce conflit déclenché le 11 août.

Selon M. Marcotte, le ministère a tout simplement accédé à la requête de la partie patronale visant à référer les négociations à un conseil arbitral, et ce conseil n'est pas encore constitué.

Le représentant des quelque 100 syndiqués de Gauvreau, Beaudry Ltée ne voit donc pas comment on peut annoncer un retour au travail pour le 14 septembre, alors que la procédure d'arbitrage est à peine engagée.

Transport interprovincial: une plaque devrait suffire

(PC) — Les camions et les autobus circulant entre les différentes provinces du Canada ne devraient pas être obligés d'obtenir les plaques d'immatriculation de toutes les provinces où ils circulent.

Telle est la position de principe à laquelle en sont venus hier les ministres des Transports du Canada qui étaient réunis à Québec, pour leur 13e conférence annuelle.

Le groupe, qui était réuni sous la présidence du ministre québécois Lucien Lessard, a convenu qu'un comité de fonctionnaires devait étudier cette avenue afin qu'un accord multilatéral puisse intervenir entre les provinces sur la question.

Actuellement, un transporteur dont le véhicule va dans plusieurs provinces doit posséder des plaques d'immatriculation pour chacune des provinces, sauf lorsqu'un accord

spécifique existe entre deux provinces impliquées.

Cette obligation multiplie le coût des enregistrements pour les propriétaires de flottes de camions ou d'autobus.

Infractions

Un autre comité de fonctionnaires a été formé par les ministres du Transport pour étudier les modes d'entente possibles sur l'application des règlements du Code de la route.

Les provinces éprouvent de la difficulté à faire appliquer les amendes et pénalités infligées à un visiteur étranger qui commet une infraction.

Une des solutions qui sera étudiée par le comité sera que les amendes et pénalités imposées par une province soit appliquées par la province de résidence du coupable.

Enfin, le ministre québécois des Transports a indiqué que

les pourparlers se poursuivaient entre le Québec et les autres provinces au sujet de

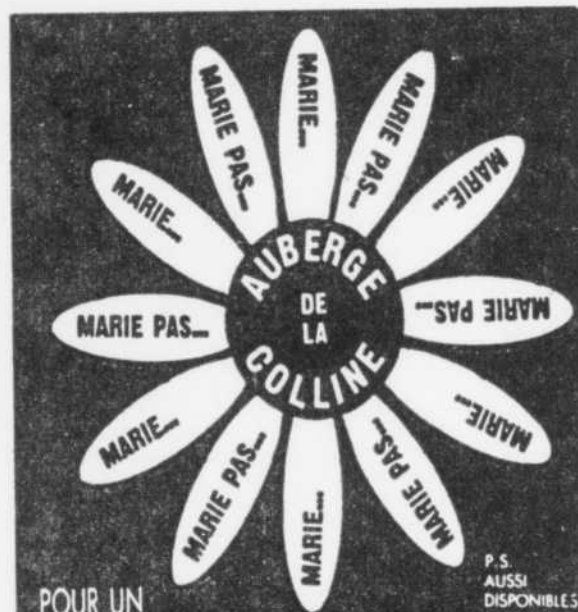
l'application de la nouvelle politique québécoise d'assurance-automobile.

Possibilité de payer l'amende par la poste

(PC) — Les ministres provinciaux des Transports ont accepté, lors de leur 13e réunion annuelle, d'étudier la possibilité de mettre sur pied un système permettant aux automobilistes ayant violé le code de la route dans une autre province de payer leur amende par le courrier.

Actuellement, les contrevenants doivent payer souvent leur amende sur-le-champ et, s'ils n'ont pas l'argent, ils sont parfois emprisonnés.

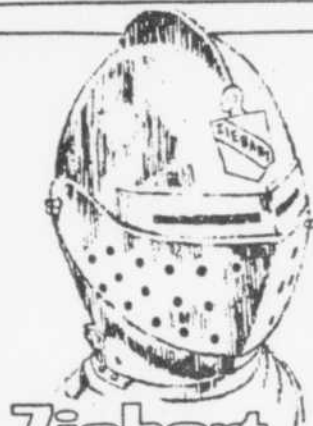
Des fonctionnaires doivent rédiger un rapport sur la question et aussi étudier les mérites d'un système semblable, en vigueur aux États-Unis, grâce auquel un contrevenant au code d'un autre État peut poursuivre son voyage s'il accepte de se présenter en cour ou d'acquiescer l'amende par courrier.



POUR UN MARIAGE HEUREUX

831-0848

LES PRIX... NOUS NE LES RENCONTRONS PAS... NOUS LES BATTONS, ÇA C'EST FORT!



Ziebart...

le symbole de la protection positive.

Votre voiture doit être protégée contre la rouille. C'est bien évident. Et si vous considérez la somme que vous avez investie dans cette voiture, vous ne pouvez vous contenter d'un deuxième choix. Certains vous disent qu'ils vous feront le travail à meilleur prix et d'autres qu'ils vous le feront plus vite. Mais votre concessionnaire Ziebart vous fera le travail comme il faut... du premier coup. C'est un expert dans la protection contre la rouille. Il est fier de son métier et il sait qu'il doit faire du beau travail pour que votre voiture soit vraiment protégée contre la rouille. Votre concessionnaire Ziebart désire réellement que votre voiture soit exempte de tout dommage causé par la rouille. Et il dispose des outils, de la formation et de l'expérience pour vous fournir ce qu'il vous faut... une protection positive contre la rouille. Appelez-le dès aujourd'hui.

C'EST NOUS, OU LA ROUILLE.

1295 rue Borne 683-8463

Ziebart

Les 7 jours



MÉLANGES À GÂTEAUX

VARIÉS—BETTY CROCKER—SNACK-IN

PAQ. 14 OZ



PRIX HABITUEL .85

ÉCONOMIE .70

JUS DE TOMATES

DE FANTAISIE—BRIGHT

BTE 19 OZ LIQ.



PRIX HABITUEL .35

ÉCONOMIE .40

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS
PRIX EN VIGUEUR DU MARDI, 5 SEPT. 1978
AU MARDI LE 12 SEPTEMBRE 1978

Les Supermarchés Dominion Limitée

Dominion
connaît bien son monde

Vente semi-annuelle

Chambre composée du lit 60 x 80", deux tables de nuit, bureau et armoire. Fini melamine ivoire avec garnitures cuivre.

Spécial: \$895.

\$895.

universdécor

3070, chemin St-Louis, Ste-Foy
Tel.: 658-0664

8500, boul. Henri-Bourassa (Carrefour Charlesbourg)
Charlesbourg
Tel.: 628-9991

555, Route 170 Jonquière
Tel.: 548-3156